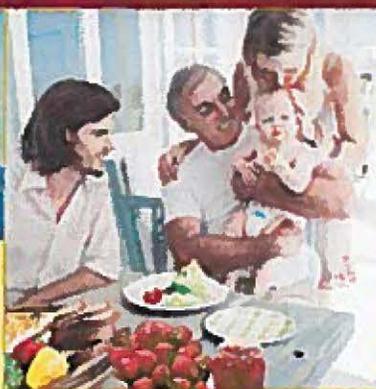
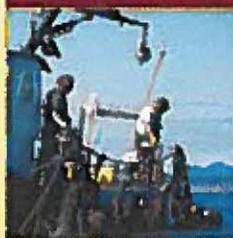


2007-2014

Politique nationale de la ruralité



› Une force
pour tout le Québec

Affaires municipales
et Régions

Québec 

Ce document est publié dans le site Web
du ministère des Affaires municipales et des Régions :
<http://www.mamr.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – Décembre 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 2-550-48729-X (imprimé) (2^e édition, 14 décembre 2006)
ISBN 2-550-48730-3 (PDF) (2^e édition, 14 décembre 2006)

ISBN 2-550-48709-5 (imprimé) (1^{re} édition, 7 décembre 2006)
ISBN 2-550-48708-7 (PDF) (1^{re} édition, 7 décembre 2006)

© Gouvernement du Québec – 2006

Mot du premier ministre



En rendant publique la Politique nationale de la ruralité, notre gouvernement confirme son engagement à mettre en place les conditions propices à l'épanouissement et à la mise en valeur du territoire rural du Québec.

Pour nous, il est essentiel que chaque geste posé ayant un impact sur les municipalités respecte les principes fondamentaux que nous nous sommes fixés, soit ceux du partenariat, de la confiance et du respect des élus municipaux. Une fois de plus, nous démontrons que nous sommes bel et bien engagés dans une nouvelle ère de collaboration avec le milieu municipal. La Politique nationale de la ruralité constitue les assises solides d'un nouveau partenariat en faveur du monde rural qui prend sa source dans les gestes posés par le gouvernement au cours des dernières années et dans la confiance que nous témoignons aux élus locaux et aux acteurs des milieux ruraux.

Cette politique repose sur une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec et les élus municipaux, en association avec les citoyens et les organisations locales et régionales. Elle mise sur un renouveau rural axé sur l'implication des élus et de la population.

Le gouvernement a la conviction qu'une approche fondée sur le renforcement de la capacité des communautés rurales à se mobiliser et à modeler leur milieu à leur façon et à leur image, entraînera des retombées bénéfiques. De ce fait, le Québec affirme sa place comme chef de file en matière de ruralité.

Par les solutions novatrices qu'elle propose, cette politique offrira de nouvelles possibilités aux communautés rurales. Elle nous permettra collectivement de raffermir les liens qui nous unissent aux milieux ruraux.

Nous franchissons ainsi une étape importante vers l'amélioration de la capacité de prise en charge par les communautés locales de leur développement social, culturel et économique, et ce, pour le mieux-être de l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir.

Le premier ministre du Québec,

Jean Charest

Mot de la ministre des Affaires municipales et des Régions



Le Québec rural puise ses racines dans le dynamisme et la vitalité de plus de mille municipalités. Celles-ci forment les contours d'un Québec diversifié et multidimensionnel. Elles renvoient à des réalités territoriales diverses qui ont contribué à façonner l'espace rural québécois.

Plus de 1,9 million de Québécoises et de Québécois participent à la construction et à l'épanouissement des communautés rurales. Leur engagement confère une couleur et une dynamique toute particulière à ces communautés. En effet, les valeurs de solidarité et d'entraide, conjuguées à l'appartenance aux territoires, ont donné naissance à l'expression d'une identité forte.

La nouvelle Politique nationale de la ruralité est avant tout celle des intervenants du milieu rural qui, au fil des ans, se sont approprié la démarche et en ont fait un outil efficace de développement. L'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, sur la confiance mutuelle, ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action, est à la source du succès du modèle de développement de cette politique.

Les orientations et les objectifs poursuivis font l'objet d'un large consensus et visent fondamentalement à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leurs particularités ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux.

Les moyens offerts par la Politique pour atteindre l'objectif visé s'appuient sur un pacte rural bonifié, sur un réseau plus complet d'agents de développement rural mieux outillés ainsi que sur une clause de modulation mieux intégrée dans le processus de décision gouvernemental. Une série de mesures novatrices visant notamment à expérimenter et à mettre en valeur des secteurs porteurs d'avenir fait également partie des moyens mis de l'avant.

Pour assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement a prévu une enveloppe budgétaire adaptée aux différents besoins. Il a aussi conclu une entente formelle de partenariat, avec les principaux acteurs du développement rural québécois, qui établit et officialise les obligations du gouvernement du Québec et de chacun de ses partenaires.

Par cette politique, nous convions la population du Québec à réaffirmer sa solidarité à l'endroit des communautés rurales. Le Québec compte sur une force inestimable sur laquelle nous pouvons miser pour bâtir ensemble une ruralité durable.

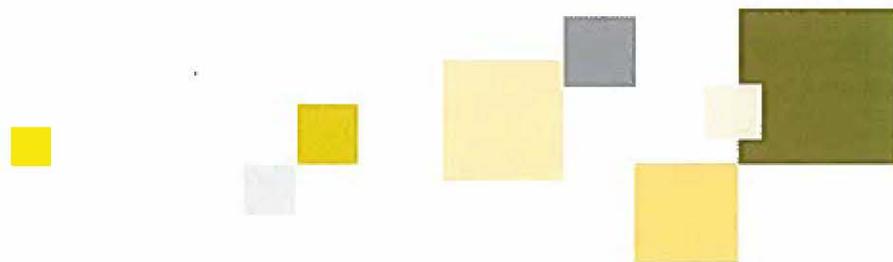
La ministre des Affaires municipales et des Régions,

A handwritten signature in black ink, reading 'Nathalie Normandeau'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Nathalie' and the last name 'Normandeau' clearly distinguishable.

Nathalie Normandeau

Table des matières

<i>Entente de partenariat rural</i>	i
<i>Sommaire</i>	v
■ INTRODUCTION	1
■ CHAPITRE 1	
L'état de la situation	3
1.1. La ruralité : un choix, un style et un mode de vie	4
1.2. L'adhésion des collectivités rurales à l'approche de la Politique et les retombées positives des pactes ruraux	5
1.3. Les fondements de la nouvelle politique	8
1.4. Les préoccupations	9
■ CHAPITRE 2	
Les enjeux et les défis	11
2.1. Une réponse aux tendances démographiques variées	12
2.2. Un moyen de mettre en valeur le potentiel humain des communautés rurales	14
2.3. La recherche de modèles propres au milieu rural	15
2.4. Une contribution au développement durable	15
2.5. Une réponse à la mondialisation des marchés	16
2.6. Une réponse gouvernementale adaptée aux besoins et aux attentes des communautés rurales	17
■ CHAPITRE 3	
L'objectif fixé et les moyens retenus pour y parvenir	19
3.1. Une vision fondée sur la mise en valeur de l'organisation sociale et sur le mode de vie des communautés rurales	20
3.2. Les orientations stratégiques	21
3.3. Les objectifs d'intervention	21
3.4. L'espace rural de référence	23
3.5. Les moyens retenus	24
■ CHAPITRE 4	
Le maintien et la bonification des acquis	25
4.1. Une deuxième génération de pactes ruraux	26
4.2. Un réseau plus complet d'agents de développement rural	28
4.3. La modulation des politiques et des programmes gouvernementaux	29



■ CHAPITRE 5	
Des solutions novatrices	31
5.1. Des laboratoires ruraux pour explorer et pour diffuser les résultats	32
5.2. L'expérimentation et le transfert d'initiatives porteuses de développement	34
5.2.1. Le milieu rural comme producteur d'énergie	35
5.2.2. La multifonctionnalité en milieu rural	36
5.2.3. Une plateforme d'accompagnement	37
5.2.4. La mise en marché de produits de spécialité : les emporiums du Québec ...	37
5.2.5. Le branchement aux réseaux de télécommunication	38
5.2.6. Les rencontres et les échanges internationaux sur la ruralité	38
5.2.7. Le maintien et la viabilité des écoles en milieu rural	39
5.2.8. L'habitation : un outil de développement local	40
5.3. Une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité	41
5.4. La reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité	41
5.5. Un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales	42
■ CHAPITRE 6	
La mobilisation et l'engagement des partenaires	43
6.1. L'entente de partenariat rural : un engagement concret	44
6.1.1. Le Comité des partenaires de la ruralité	44
6.1.2. Solidarité rurale du Québec : une instance-conseil renouvelée	45
6.2. Le gouvernement : un rôle d'accompagnement	46
6.2.1. Des mesures d'appui à la réflexion et à l'action	47
6.2.2. Des engagements spécifiques des ministères et des organismes gouvernementaux	47
6.2.3. Le rôle du ministère des Affaires municipales et des Régions	51
■ CHAPITRE 7	
Les résultats escomptés	53
7.1. Les résultats qualitatifs	54
7.2. Les résultats quantitatifs	54
■ CONCLUSION : Un projet pour tout le Québec	55
■ ANNEXE 1	
Les engagements des ministères et des organismes gouvernementaux	57
■ ANNEXE 2	
Le territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité	65

Liste des graphiques

Graphique 1	
Provenance des sources de financement des projets des pactes ruraux depuis 2002	6
Graphique 2	
Taux de croissance de la population du Québec, 1996-2005	12
Graphique 3	
Taux de croissance de la population du Québec selon les communautés métropolitaines, les régions centrales et les régions ressources	13

Sigles et abréviations utilisés

ACLDQ	Association des centres locaux de développement du Québec
ATR	association touristique régionale
CAR	conférence administrative régionale
CJE	carrefour jeunesse-emploi
CLD	centre local de développement
CMDR	Comité ministériel à la décentralisation et aux régions
CPE	centre de la petite enfance
CRÉ	conférence régionale des élus
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FRIJ	Fonds régional d'investissement jeunesse
MAMR	ministère des Affaires municipales et des Régions
MRC	municipalité régionale de comté
OSBL	organisme sans but lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PRI	Programme régional d'intégration
SADC	société d'aide au développement des collectivités
SRQ	Solidarité rurale du Québec
TIC	technologies de l'information et de la communication
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

Entente de partenariat rural

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC représenté par monsieur Jean Charest, premier ministre, et par madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions

ET

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), représentée par Jacques Proulx autorisé en vertu de la résolution du conseil d'administration du 31 mars 2006

ET

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), représentée par Bernard Généreux autorisé en vertu de la résolution du conseil d'administration du 30 novembre 2006

ET

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), représentée par Jean Perrault autorisé en vertu de la résolution du conseil d'administration du 1^{er} décembre – CA-2006-12-06

ET

L'ASSOCIATION DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), représentée par Jean Fortin autorisé en vertu de la résolution numéro PV91-6.10

Pour se réaliser comme société moderne, le Québec a besoin d'une ruralité forte et vivante lui permettant d'occuper son territoire de façon dynamique et durable, de mettre à profit ses ressources collectives et d'assurer des conditions de vie équitables à tous ses citoyens.

La Politique nationale de la ruralité s'inscrit dans la démarche dynamique entreprise au sein des communautés rurales depuis quelques années. Les grands idéaux qui sous-tendent la Politique dénotent une volonté affirmée d'assurer la pérennité des milieux ruraux et de l'identité rurale tout en portant un regard neuf sur les façons de mettre à profit les multiples potentiels de développement que recèlent les territoires ruraux.

Pour construire une ruralité renouvelée avec des communautés ouvertes et prêtes à affronter les défis qui se présentent à elles, il est nécessaire de s'engager avec détermination, de se fixer une direction et de la faire partager.

Dans cette logique, le gouvernement du Québec, Solidarité rurale du Québec en tant qu'instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec comme représentantes des municipalités du Québec et l'Association des centres locaux de développement du Québec à titre de représentante des organismes de développement s'engagent à mettre en commun leurs efforts dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur la base des considérations suivantes :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent que les communautés rurales sont une composante essentielle du dynamisme de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et ses partenaires conviennent de l'importance d'un soutien indéfectible au développement des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et ses partenaires s'entendent sur la poursuite des démarches entreprises au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, à la suite d'un processus de consultation dans lequel les partenaires ont assumé un rôle majeur, a adopté la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et les partenaires intéressés entendent s'engager avec vigueur dans l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE le développement des milieux ruraux constitue un défi interpellant l'ensemble de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le développement des milieux ruraux passe par la réalisation d'interventions à caractère social, économique et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et les partenaires de la ruralité conviennent de s'engager – chacun dans son champ de responsabilité et d'expertise – à accomplir des actions de soutien à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité afin d'exprimer d'une façon tangible leur volonté d'appui aux milieux ruraux.

1. DÉFINITION

Le Comité des partenaires de la ruralité est une structure de concertation. Le Comité est composé de quatre membres : trois membres sont respectivement présidents de Solidarité rurale du Québec, de la Fédération des municipalités du Québec et de l'Association des CLD du Québec, et le quatrième occupe la fonction de vice-président de l'Union des municipalités du Québec. Le comité est présidé par le ministre des Affaires municipales et des Régions.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir un partenariat pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Les signataires s'engagent à réaliser des actions pour soutenir le développement des milieux ruraux afin d'en assurer la prospérité et la pérennité.

3. LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Par la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement du Québec affirme sa profonde conviction que le territoire rural a un présent et un avenir et que la prospérité et la pérennité des communautés rurales représentent des objectifs réalistes et atteignables pour tous les milieux. Le Québec a besoin d'une ruralité forte et renouvelée pour construire une société équilibrée socialement et économiquement.

Le gouvernement accorde sa pleine confiance à l'esprit d'initiative des populations rurales et les assure de son entière collaboration qui se manifeste d'abord par un soutien technique et un accompagnement de la part de la fonction publique québécoise. Cette collaboration se traduit également par une volonté de moduler les politiques, programmes et mesures qui concernent les milieux ruraux en vue de les harmoniser à leurs besoins et attentes.

Le gouvernement réserve pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité une somme de 280 millions de dollars pour une période de sept ans, sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale et de leur disponibilité. Cette somme sera utilisée aux fins suivantes :

- a) un montant de 213 millions de dollars est réservé à la mise en œuvre de 91 pactes ruraux à convenir avec les MRC;
- b) un montant de 25,3 millions de dollars est réservé pour assurer la continuité des services des agents de développement rural;
- c) un montant de 15,5 millions de dollars est réservé pour réaliser des expériences de laboratoire de développement rural;
- d) un montant de 8,6 millions de dollars est réservé au Fonds d'initiative pour l'avenir rural;
- e) un montant de 12 millions de dollars est réservé pour favoriser la création de produits ruraux de spécialité dans les domaines culturel

et agroalimentaire, et dans le domaine des produits forestiers non ligneux ;

f) un montant de 5,6 millions de dollars est réservé pour assurer le financement de Solidarité rurale du Québec à titre d'instance-conseil en développement rural pour la durée de la Politique.

4. LE GOUVERNEMENT ET LES PARTENAIRES

Le gouvernement s'engage à établir des conditions permettant aux ministres et aux organismes gouvernementaux d'effectuer des ajustements dans l'élaboration de leurs politiques, programmes et mesures afin de tenir compte des objectifs de la Politique nationale de la ruralité.

Les membres du Comité peuvent soumettre au gouvernement tout dossier porté à leur attention par les milieux ruraux concernant une politique ou un programme devant être adapté pour répondre davantage aux spécificités et aux besoins de ces milieux. Ils peuvent également formuler des recommandations concernant les adaptations à apporter à ces politiques et à ces programmes.

5. SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

Solidarité rurale du Québec s'engage à remplir les mandats suivants :

- a) promouvoir la ruralité partout au Québec en faisant connaître le dynamisme, les réalisations, les caractéristiques et l'importance de la ruralité pour la société québécoise ;
- b) fournir sur demande ou de sa propre initiative des avis au gouvernement sur des questions concernant le développement du milieu rural, réaliser les consultations nécessaires à cette fin et lui proposer des solutions innovantes et des modes d'intervention ;
- c) conseiller et appuyer les milieux ruraux sur des sujets qui touchent les problèmes qui leur sont inhérents, favoriser les échanges d'expériences, animer des forums de discussion sur les thématiques de la ruralité ;
- d) former des agents de développement rural et leur apporter un soutien technique dans l'exécution de leurs fonctions ;

e) mettre à la disposition des intervenants du milieu rural, par le truchement d'Internet ou autrement, un centre d'information, de prospective et de référence sur la ruralité québécoise et étrangère ;

f) participer aux travaux du Comité des partenaires de la ruralité afin d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

6. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

La Fédération québécoise des municipalités s'engage à :

- a) appuyer la gouvernance exercée par les MRC dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur leur territoire ;
- b) affecter du personnel du secteur de la formation à la poursuite d'activités de formation sur le développement local et promouvoir la participation des communautés locales à ces activités ;
- c) contribuer au dynamisme des milieux ruraux en favorisant l'élaboration d'outils pour aider la mise en œuvre des pactes ruraux ;
- d) agir auprès de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi du Québec (SOLIDEQ) pour assurer l'accès aux fonds des sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) pour les entreprises situées dans les milieux ruraux ;
- e) participer aux travaux du Comité des partenaires de la ruralité afin d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

7. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'Union des municipalités du Québec s'engage à :

- a) former les élus municipaux en matière de développement rural ;
- b) favoriser les actions de complémentarité en associant les milieux ruraux et les milieux urbains ;





c) élaborer des outils et des guides pour aider la mise en œuvre des pactes ruraux;

d) soutenir et encourager la mise en réseau d'expertises municipales de toutes provenances au bénéfice de la ruralité et dans un cadre de solidarité rurale-urbaine;

e) agir en partenariat avec les autres signataires de la présente entente et le milieu municipal afin d'assurer la prospérité et la pérennité des milieux ruraux;

f) agir en concertation avec les différents intervenants socio-économiques et culturels pour moduler et définir les politiques et programmes au soutien de la diversité et de la spécificité rurales;

g) participer aux travaux du Comité des partenaires de la ruralité afin d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

a) rendre disponibles leurs ressources pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, appuyer le développement rural sur leur territoire et soutenir le travail de l'agent de développement rural auprès des communautés et des porteurs de projets;

b) favoriser les actions de complémentarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains;

c) tenir compte de la problématique inhérente à la ruralité dans l'élaboration de leur plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE);

d) promouvoir l'accès aux fonds de développement des CLD auprès des entreprises en milieu rural qui ont des projets structurants;

e) jouer un rôle de vigie dans la mise en œuvre de la Politique par l'entremise des CLD;

f) participer aux travaux du Comité des partenaires de la ruralité afin d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

8. ASSOCIATION DES CLD DU QUÉBEC

L'Association des centres locaux de développement du Québec s'engage à inciter les CLD à effectuer les actions suivantes :

Les parties ont accepté les termes et signé la présente entente à Québec ce 7^e jour de décembre 2006.

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Jacques Proulx
Président de Solidarité rurale
du Québec

Jean Perrault
Président de l'Union
des municipalités du Québec

Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales
et des Régions

Bernard Généreux
Président de la Fédération québécoise
des municipalités

Jean Fortin
Président de l'Association des centres
locaux de développement du Québec



SOMMAIRE

Politique nationale de la ruralité



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
2. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
3. Assurer la pérennité des communautés rurales
4. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques



LES OBJECTIFS D'INTERVENTION

1. Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural
2. Assurer à chaque territoire les moyens d'agir
3. Encourager une dynamique de développement par territoire
4. Poursuivre un développement multiforme en milieu rural
5. Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine
6. Promouvoir le mode de vie rural
7. Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales

LES MOYENS RETENUS

(budget global de 280 M\$ incluant un montant de près de 5,6 M\$ pour Solidarité rurale du Québec sur une période de sept ans)

Le maintien et la bonification des acquis

1

Se doter d'une deuxième génération de pactes ruraux

Attribution d'une enveloppe de 213 M\$ ayant comme objectifs :

- › le maintien des caractéristiques de base : souplesse et autonomie de gestion;
- › l'élaboration d'un plan de travail à l'échelle de la MRC;
- › un effort de concertation et de mobilisation générale;
- › une responsabilisation locale tournée vers l'auto-gestion;
- › une attention particulière aux communautés dévitalisées.

Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les critères suivants :

- › attribution à toutes les MRC d'un montant de base identique;
- › prise en compte de la population rurale totale et de celle des milieux dévitalisés;
- › utilisation des mêmes paramètres y compris pour les MRC des communautés métropolitaines.

Reddition de comptes annuelle par la MRC

2

Compléter le réseau d'agents de développement rural

Attribution d'une enveloppe de 25,3 M\$ en vue de faire passer le nombre d'agents de 104 à 136, de manière à :

- › corriger les disparités de distribution actuelles;
- › mieux desservir les milieux dévitalisés.

Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les critères suivants :

- › un agent au moins par MRC ayant un pacte rural;
- › un agent supplémentaire pour les MRC ayant le plus de municipalités;
- › un agent supplémentaire pour les MRC ayant le plus de municipalités dévitalisées;
- › aucune diminution du nombre actuel d'agents.

Formation continue des agents

Bilan annuel du travail des agents annexé à la reddition de comptes pour le Pacte rural

3

Accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux

Obligation pour les ministères et les organismes gouvernementaux d'appliquer une clause de modulation à leurs politiques et programmes qui fera l'objet :

- › d'une analyse par le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions;
- › d'un avis du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Le Comité des partenaires de la ruralité pourra :

- › soumettre tout dossier nécessitant une adaptation au milieu;
- › recommander des adaptations aux mesures soumises.

Les solutions novatrices

4

Mettre sur pied des laboratoires ruraux en vue d'explorer et de diffuser les résultats

Attribution d'une enveloppe de 15,5 M\$ en vue de mener 25 expériences de développement ayant les caractéristiques suivantes :

- › projets pilotes sur une période pouvant atteindre six ans, portant sur des thèmes variés : santé, éducation, culture, etc.;
- › budget annuel pouvant atteindre 100 000 \$ par laboratoire et pouvant être augmenté par la contribution d'autres organismes;
- › entente spécifique entre le gouvernement, le milieu et d'éventuels partenaires pour chacun des laboratoires;
- › mise en place graduelle des laboratoires par groupes au cours des années 2007, 2008 et 2009;
- › choix des territoires à partir d'un appel de projets s'étendant sur trois ans.

5

Faciliter l'exploration d'initiatives porteuses de développement

Création d'un Fonds d'initiative pour l'avenir rural disposant d'un budget de 8,6 M\$ ayant pour but d'explorer le potentiel des champs d'activité suivants :

- › la production d'énergies nouvelles;
- › une utilisation multifonctionnelle des ressources du milieu;
- › la mise en place d'une structure d'accompagnement des communautés rurales en utilisant les compétences de la fonction publique;
- › la mise en marché de produits de spécialité sur le modèle des emporiums;
- › la mise en valeur des infrastructures de télécommunication existantes et le branchement aux services Internet et de téléphonie mobile;
- › le développement des rencontres et des échanges internationaux sur la ruralité;
- › le maintien et la viabilité des écoles en milieu rural;
- › l'amélioration du parc résidentiel et de logements dans une perspective de développement local.

6

Accorder une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité

Attribution d'une enveloppe de 12 M\$ destinée à soutenir la création de produits de spécialité de manière à :

- › faciliter l'occupation dynamique du territoire;
- › diversifier l'économie des communautés rurales.

Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les critères suivants :

- › subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par projet;
- › projets visés : agroalimentaire, produits forestiers, culturels, patrimoniaux et artisanaux.

7

Favoriser la reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité

Tenue d'un événement annuel visant à rendre hommage au dynamisme des leaders du milieu rural et ayant comme objectifs de :

- › démontrer la créativité, le sens de l'innovation et le rôle stratégique des communautés rurales;
- › reconnaître et valoriser les acteurs clés du développement rural;
- › souligner les réalisations les plus innovantes;
- › accroître la mobilisation du milieu rural et réaffirmer l'engagement du gouvernement du Québec et de ses partenaires de travailler à la pérennité et à la prospérité des milieux ruraux.

8

Se doter d'un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales

Mise à la disposition des MRC et des communautés locales d'un instrument d'évaluation de leur niveau de vitalité dans le but de leur permettre de :

- › jeter un regard objectif sur leurs forces, leurs actions et leurs organisations;
- › évaluer leur progression au fil des ans et constater les progrès et le chemin qu'il leur reste à parcourir pour atteindre les objectifs fixés.



INTRODUCTION

Le gouvernement rend publique la Politique nationale de la ruralité. Elle vise à faciliter et à mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec. Elle occupe un champ de pratique unique qui est celui de l'amélioration de la capacité des communautés rurales à prendre en charge leur développement. Elle se veut ainsi une politique horizontale qui influe sur les autres politiques gouvernementales et qui les incite à contribuer au développement rural à partir de leurs mandats sectoriels.

La nouvelle politique s'appuie sur quatre éléments fondamentaux.

- Elle préconise une approche dite « du bas vers le haut », en ce sens qu'elle privilégie une prise en charge du développement rural par les communautés locales.
- Elle fait confiance aux institutions et aux organisations locales sur la base des principes d'imputabilité et de reddition de comptes.
- Elle considère la ruralité comme un tout où l'ensemble des ressources humaines et naturelles du territoire est mis en valeur.
- Elle se veut démocratique, c'est-à-dire qu'elle favorise une approche participative de la population par laquelle les élus et les citoyens sont amenés à jouer un rôle déterminant.

Le premier chapitre présente l'état de la situation en rappelant les principales composantes du concept de la ruralité et en illustrant l'ampleur et la nature des résultats obtenus depuis le lancement de la première politique de la ruralité. Il souligne particulièrement les retombées positives de la démarche et les fondements sur lesquels s'appuie la nouvelle politique.

Le milieu rural doit composer, plus que jamais, avec de nombreux défis et enjeux. Le deuxième chapitre de la Politique met en évidence cette réalité en soulignant les liens existant entre les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux qui caractérisent le milieu rural, notamment sur le plan des tendances démographiques, de la mondialisation des marchés et du développement durable.

Le troisième chapitre expose la vision, les orientations stratégiques et les objectifs d'intervention de la Politique. Il énonce également les grands moyens retenus pour y parvenir. Le gouvernement vise avant tout à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire. Il entend s'appuyer, à cette fin, sur de nombreux atouts qu'il compte mettre à profit par la mise en valeur de l'organisation sociale et du mode de vie des communautés rurales.

Les quatrième et cinquième chapitres reprennent pour leur part chacun des moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés. La Politique nationale de la ruralité aborde ainsi successivement les mesures retenues en vue du maintien et de la bonification des acquis et de la mise en œuvre de solutions novatrices.

Le sixième chapitre réaffirme le rôle et les mandats des instances qui vont assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique et confirme le nécessaire accompagnement que le gouvernement entend offrir aux communautés rurales par l'intermédiaire de ses ministères et de ses organismes.

Enfin, un dernier chapitre présente les principaux résultats escomptés par la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, alors qu'en conclusion, le gouvernement revient sur le caractère fondamental de cette démarche dont le succès réside sur la mobilisation, la concertation et l'engagement concret de l'ensemble des intervenants.

La Politique nationale de la ruralité s'ajoute aux nombreuses initiatives que le gouvernement a mises de l'avant au cours des trois dernières années pour soutenir les régions et plus particulièrement le milieu rural dans :

- l'organisation des services de base aux collectivités, en appuyant les efforts des commissions scolaires pour maintenir ouvertes les écoles de village;
- le développement de petites entreprises alimentaires par l'accès des produits régionaux et des produits de niche aux réseaux de distribution et par l'émergence d'appellations réservées;
- le développement, par les municipalités et les MRC, du potentiel éolien et hydroélectrique de leur territoire;
- l'amélioration de la capacité financière des municipalités et des MRC à assumer leurs responsabilités et leur développement par l'entente de partenariat fiscal et financier.



1

L'état de la situation

La mise en œuvre de la première Politique nationale de la ruralité a permis de mieux comprendre le concept même de la ruralité. Elle a conduit également les différents intervenants du milieu rural à s'approprier la démarche et à en faire un outil efficace de développement dont les retombées se sont avérées particulièrement positives. C'est ainsi qu'il a été possible d'établir les fondements sur lesquels la nouvelle politique pourra s'appuyer en vue de répondre aux différents défis que le milieu rural continue de relever.

1.1. La ruralité : un choix, un style et un mode de vie

La notion de ruralité comporte de nombreuses facettes relevant de l'histoire du Québec, de son organisation, des modes d'occupation de son territoire, des activités et d'une économie solidaire – qui y ont été et qui y sont encore pratiquées – et du système de valeurs des populations qui occupent l'espace rural. Ainsi, définir la ruralité nécessite de la considérer sous plusieurs angles.

Le concept de ruralité se définit aux plans sociologique et géographique comme un espace habité de petites communautés humaines, dont les valeurs d'entraide et l'histoire commune tournent encore autour de la fierté et de l'appartenance à un milieu, à un territoire et à la famille. On y retrouve une dynamique et des pratiques sociales, culturelles et économiques fondées sur la proximité, la convivialité, l'entraide et la coopération. Cette communauté humaine est représentée comme un milieu de vie qui associe intimement le territoire, les relations de vie et la cohésion sociale. La population y maintient un lien étroit avec son environnement immédiat tout en valorisant une culture identitaire différenciée qui inclut les communautés francophones, anglophones, et les Premières Nations.

Sous l'angle socioéconomique, la ruralité québécoise n'est pas uniforme et regroupe des milieux diversifiés sur les plans démographiques, économiques, géographiques, climatiques, historiques et même culturels. L'agriculture, qui a été son fondement avec la foresterie et les pêches, y tient toujours une place de choix dans l'occupation dynamique du territoire rural et dans l'économie rurale. Les milieux ruraux connaissent d'ailleurs des conditions économiques très variables qui vont de milieux très dévitalisés¹ souffrant d'un fort taux de sous-emploi, d'une stagnation économique et même de détresse sociale, jusqu'à des milieux très prospères à démographie croissante qui sont notamment en manque de main-d'œuvre. Cette ruralité plurielle se projette en nuances importantes entre les régions et au sein même des régions et des MRC.

¹ Les municipalités rurales dévitalisées sont des milieux qui traversent des situations souvent très difficiles sur les plans économique, social ou démographique. Elles connaissent un très fort taux de chômage, et on y recense les revenus des ménages les plus faibles du Québec. Ces collectivités font face à un exode de la population, en particulier celui des jeunes de 15 à 25 ans. On assiste à un vieillissement accéléré des communautés. Dans plusieurs cas, ces milieux sont en processus de déstructuration économique à la suite de l'effritement des bases traditionnelles de leur économie.

Au fil des décennies, l'universalité de certaines valeurs et pratiques a rapproché les milieux urbains et ruraux, mais la correspondance entre les deux modes de vie est loin d'être faite car on trouve encore dans ces derniers de très nombreuses différences. La ruralité d'aujourd'hui est toujours dépositaire de connaissances, de patrimoines, de savoirs et de savoir-faire individuels et collectifs particuliers. Elle représente la diversité sociale des territoires du Québec et correspond aux idéaux de grands espaces et de liberté qui ont porté notre collectivité depuis les tout débuts. Elle symbolise le rapport direct aux autres et à la nature, un ancrage dans la stabilité au sein d'un monde changeant, portant parfois à un certain traditionalisme permettant la transmission des valeurs et des pratiques d'une génération à une autre. Elle transmet enfin une volonté d'habiter le territoire qui se fonde sur l'engagement et sur la capacité des populations rurales à contribuer directement à relever les défis auxquels elles font face.

La distinction entre le mode de vie rural et le mode de vie urbain qui s'est fortement atténuée depuis 50 ans se situe dans la similarité des besoins, des comportements, des attentes, des aspirations, des modes de consommation, des modèles et des pratiques économiques et culturelles qui puisent souvent aux mêmes sources. Les caractéristiques et besoins des uns et des autres se rapprochent parfois. On peut parler d'une société rurale en mutation comme on peut le faire pour toutes les collectivités humaines. Il reste toutefois des différences dans les cadres de vie et dans les valeurs qui définissent encore la société rurale et qui font en sorte que plusieurs personnes font le choix de vivre ou de s'installer en milieu rural. D'ailleurs, le dynamisme très riche du Québec rural et les approches d'économie solidaire sont pratiquement inconnus et rarement véhiculés par les grands médias.

La définition de la ruralité doit constamment s'ajuster, car les milieux de vie ruraux ont vu leur population se diversifier, leurs activités socioéconomiques se modifier, les paysages se transformer, tout comme l'aménagement du territoire, la distribution du peuplement, les relations de voisinage et d'entraide, les formes d'organisation et d'association. L'appartenance à la ruralité est de plus en plus revendiquée par de nouveaux résidents qui veulent faire partie d'un milieu différent de la ville et qui l'apprécient entre autres pour son cadre et pour sa qualité de vie de même que pour sa convivialité. Les activités récréatives et touristiques pratiquées en milieu rural, les paysages et la villégiature, la présence des lacs et des rivières donnent une nouvelle dimension à la ruralité qui est très recherchée tant par les populations rurales que par les populations urbaines.

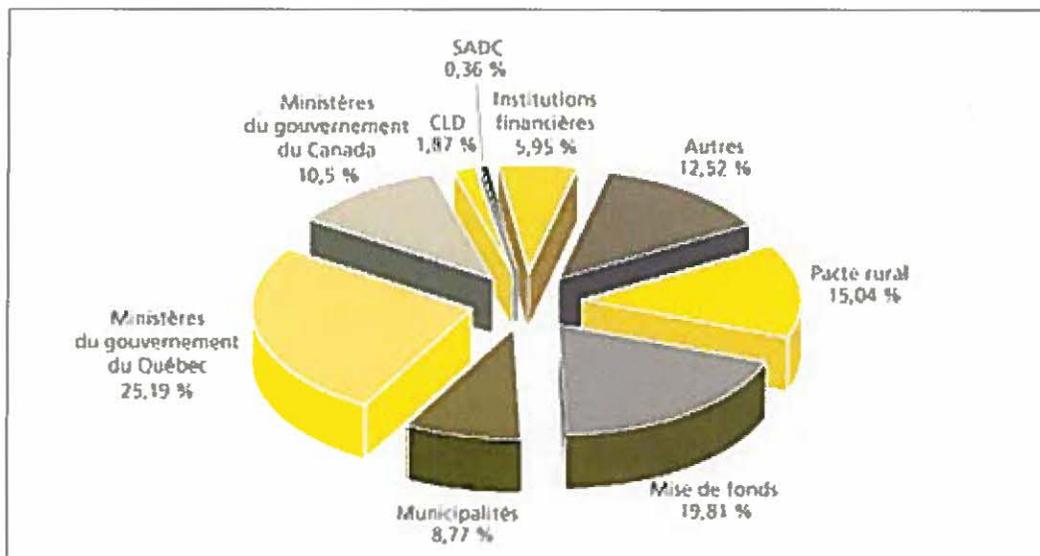
1.2. L'adhésion des collectivités rurales à l'approche de la Politique et les retombées positives des pactes ruraux

La Politique se distingue d'abord par l'adhésion générale des collectivités rurales à l'approche par «contrat» fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle, la délégation de même que sur la souplesse et l'autonomie d'action des MRC. Ainsi, on peut compter sur l'effet bénéfique des retombées des actions mises de l'avant depuis quelques années dans le respect de la Politique nationale de la ruralité. Les résultats les plus tangibles à cet égard proviennent de la reddition de

comptes réalisée par les MRC dans le contexte des pactes ruraux. Ainsi, environ quatre années et demie après le démarrage des premiers pactes, il est possible de constater que :

- la mobilisation à grande échelle a atteint près de 35 000 personnes et, de ce nombre, plus de 7 000 personnes ont participé comme bénévoles à 155 comités, à 136 tables sectorielles de MRC et à 462 comités locaux;
- plus de 3 400 projets étaient en cours d'élaboration ou achevés, ce qui laisse croire qu'au terme des cinq ans des pactes ruraux, le nombre de projets dépassera les 4 000, soit une moyenne de quatre projets par municipalité rurale. Par ailleurs, le coût moyen des projets a été de 122 993 \$, et la contribution moyenne du pacte est d'environ 18 500 \$ par projet, ce qui en représente près de 15 % des coûts comme l'illustre le graphique 1 ci-dessous;
- plus de 5 700 emplois ont ainsi été créés, soit une moyenne de 1,6 emploi par projet;
- les 63,5 millions de dollars provenant des pactes ont généré des investissements de près de 422 millions, ce qui représente un effet de levier de 6,8; si la tendance se maintient, les 86,4 millions de dollars transférés aux pactes ruraux pourraient ainsi engendrer des retombées totales de près de 600 millions;
- ce sont les organismes sans but lucratif (OSBL) qui ont réalisé le plus de projets (55 %), suivis par le milieu municipal constitué des municipalités, MRC et organismes municipaux (38 %).

GRAPHIQUE 1
PROVENANCE DES SOURCES DE FINANCEMENT
DES PROJETS DES PACTES RURAUX DEPUIS 2002



Sur un plan plus qualitatif, les pactes ruraux, par les opérations de mobilisation et d'animation des populations et par les organisations de développement local, sectoriel et de suivi mis en place, ont permis le démarrage d'un processus de changement et de prise en charge du développement local. Ils ont aussi conduit à la définition et à l'adoption d'une vision commune du développement par territoire, à l'élaboration et à l'appropriation d'outils de développement et d'innovation, ce qui a permis de travailler à l'émergence d'une nouvelle économie rurale.

L'examen des milliers de projets soutenus par les pactes ruraux permet de constater la réalisation d'idées ingénieuses dans plusieurs domaines d'activité. L'amélioration des services de proximité, de la qualité des équipements communautaires, de la gamme des activités sociales, culturelles et récréatives, ainsi que du savoir-faire et de la recherche, fait partie de l'éventail des réalisations. Plus précisément, environ 30 % des projets ont porté sur le développement et sur la prospérité des communautés, 60 % sur la qualité de vie et 10 % sur l'organisation et l'engagement citoyen.

Des travaux d'évaluation en cours d'une douzaine de pactes ruraux ont permis de constater qu'un vent de changements positifs est apparu en milieu rural. Les collectivités ont démontré dans leur ensemble une réceptivité à l'approche proposée dans la Politique. Les élus ont rapidement assumé leurs responsabilités en mobilisant les citoyens. Tous ensemble, ils ont fait une lecture réelle de l'état de santé de leur milieu et sont passés à l'action.

Cette situation favorise une prise en charge efficace par le milieu des ressources du territoire rural. Dans le Québec rural, on dispose d'espaces pour habiter, produire, se nourrir et utiliser à son profit son territoire et ses réserves d'eau douce de qualité. De plus, avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Québec rural a la possibilité d'explorer de nouveaux modes de prestation des services et de susciter de nouvelles initiatives permettant de mettre en marché les produits de créneaux et de diffuser les productions culturelles ou autres à des clientèles extérieures.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, de nombreux indices de renouveau ont été observés en milieu rural. Deux d'entre eux méritent d'être retenus : l'amélioration démographique et les activités économiques émergentes.

On constate en effet une tendance vers le retour et l'installation de nouveaux résidents, tels des jeunes et des personnes nouvellement retraitées, dans certaines communautés rurales. Ce phénomène s'apparente à celui que l'on a remarqué, depuis plusieurs décennies, en Europe et aux États-Unis, où les milieux ruraux voient s'accroître leur population. Certaines municipalités rurales du Québec se sont d'ailleurs engagées dans des démarches de renouvellement de leur population.

Un autre indice de la vitalité et de la créativité des milieux ruraux provient de l'effervescence de l'entrepreneuriat rural et de la multiplication des produits de spécialité en agroalimentaire et dans les domaines culturels et touristique. Il suffit de noter la nouvelle gamme de fromages, les boissons artisanales, les élevages et les cultures spécialisés, les gîtes du passant, les tables champêtres, les auberges forestières, les festivals pittoresques ou les diverses productions culturelles. L'originalité des produits devient une des marques de commerce d'une nouvelle ruralité québécoise qui, dans un grand nombre de cas, déborde nos frontières et profite de la mondialisation des marchés.

1.3. Les fondements de la nouvelle politique

Depuis le lancement de la première Politique nationale de la ruralité, de très nombreux commentaires ont été exprimés sur sa nécessaire continuité et sur ce que devrait comprendre une seconde politique. Ces positions se sont retrouvées également dans un avis préparé par Solidarité rurale du Québec (SRQ)² à l'été 2006 et dans d'autres avis et mémoires provenant de plusieurs individus, institutions et organisations. La Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont aussi consulté leurs membres et ont produit un avis à cet effet.

Des journées de la ruralité regroupant une centaine d'acteurs du milieu rural ont par la suite été tenues les 11 et 12 octobre 2006, afin de les consulter sur un document de référence servant à orienter l'élaboration de la nouvelle Politique nationale de la ruralité. Un consensus a été obtenu sur les fondements suivants qui apparaissent indispensables pour offrir aux populations rurales des moyens et des outils qui correspondent à leurs besoins :

- La Politique a comme but général d'assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leur diversité et sur leurs particularités ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux. Elle retient la MRC comme territoire d'intervention, d'appartenance et de prise de décision.
- Elle repose sur une responsabilité partagée et scellée par contrat entre les élus municipaux et le gouvernement du Québec, en association avec les citoyens et les organisations et institutions locales et régionales.
- Elle met à la disposition des communautés rurales des moyens souples et adaptés d'intervention.
- Elle favorise la diffusion de l'expertise et des expériences de développement rural acquises lors de la première politique.
- Elle promeut et soutient des modèles, démarches, actions et projets ciblés et porteurs de retombées positives pour les collectivités.
- Elle met en place un mécanisme de soutien, d'accompagnement et de transfert de connaissances de l'appareil gouvernemental en région.

Un consensus a également été dégagé sur le besoin de maintenir une approche de développement fondée sur la mobilisation, la coopération, l'économie solidaire, la concertation locale et l'engagement communautaire qui, ensemble, ont des retombées en matière d'occupation dynamique du territoire. En outre, on s'accorde pour faire confiance aux capacités d'initiative des populations, à la richesse et aux potentiels très divers des territoires ruraux et à la volonté d'explorer de nouveaux champs de développement.

² Solidarité rurale du Québec. *Avis pour une nouvelle Politique nationale de la ruralité*, 2006, 60 pages. <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/documents/348/Avis.pdf>

1.4. Les préoccupations

Malgré ces progrès, il apparaît que tous les problèmes du milieu rural québécois sont loin d'être réglés et que des efforts continus devront encore y être consentis. En effet, en dépit de ses retombées positives, la dernière Politique nationale de la ruralité n'a pas réussi à relancer toutes les communautés ni à résoudre l'ensemble des problèmes auxquels le milieu rural est confronté.

La ruralité est touchée par les grands courants de libéralisation économique, de mondialisation des marchés et de technologies des communications. Elle connaît aussi plusieurs défis sur le plan démographique.

Ainsi, la ruralité québécoise a traversé, avec plus ou moins d'acuité, de multiples problèmes, et a connu des changements radicaux depuis un demi-siècle. Son récent parcours est parsemé de phases de migration de population, de pertes de services, de remises en question sociales, et de crises économiques, en particulier dans le secteur forestier et dans les secteurs de la pêche, des mines et de la fabrication (meuble et textile). Par ailleurs, elle a connu aussi de multiples succès qui se caractérisent par des milieux à fort rendement économique où les problèmes de relève en matière d'entrepreneuriat et le manque de main-d'œuvre sont parfois criants. Cette cascade de renouveau et de déclin n'est probablement pas terminée. Toutefois, les communautés rurales ont démontré qu'elles sont capables de faire face à des situations changeantes et d'adapter leur développement à de nouveaux défis.



2

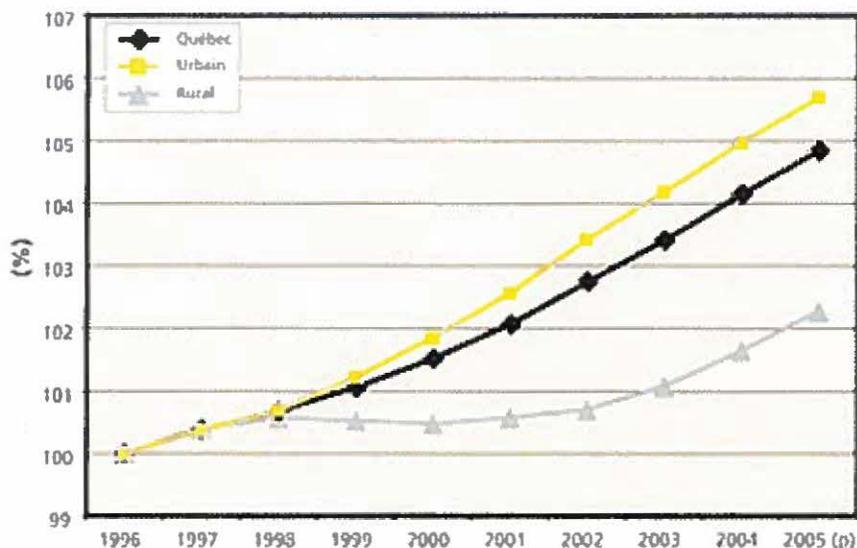
Les enjeux et les défis

Plusieurs grands défis et enjeux liés à la démographie, à l'économie, à l'environnement ainsi qu'à la mise en valeur des communautés rurales et à la recherche de modèles et de processus d'intervention adaptés, viennent compromettre l'avenir de la ruralité. Par ailleurs, ces défis sont aussi l'occasion de changer les choses pour améliorer la situation des populations concernées.

2.1. Une réponse aux tendances démographiques variées

La population du Québec a crû de près de 5 % au cours des dix dernières années. C'est en milieu urbain que l'augmentation a été la plus importante, avec près de 6 %. Pour sa part, la population du territoire rural a augmenté de 3 %, soit légèrement moins que l'ensemble du Québec. Toutefois, comme l'indique le graphique 2 ci-dessous, depuis quelques années, la population du milieu rural s'est accrue pratiquement au même rythme que celle du Québec et du milieu urbain.

GRAPHIQUE 2
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION DU QUÉBEC, 1996-2005



Source : Institut de la statistique du Québec. *Estimation de la population des municipalités au 1^{er} juillet des années 1996 à 2005*³.

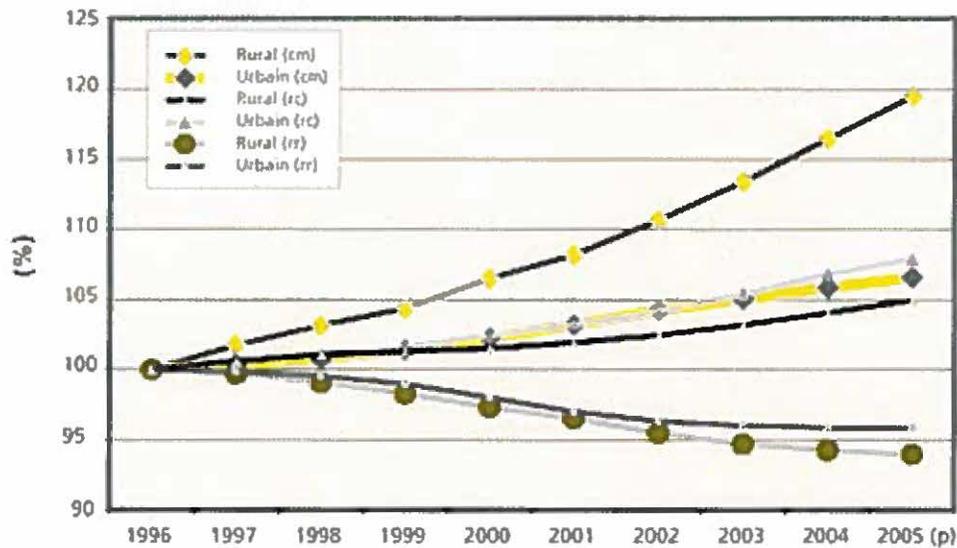
³ Les données du recensement de 2006 de Statistique Canada ne pouvant être consultées qu'à partir du mois de mars 2007, les taux de croissance de la population ont été obtenus à partir des estimations de l'Institut de la statistique du Québec. Dans ce graphique, la population rurale correspond aux municipalités faisant partie du territoire d'application de la politique.

Néanmoins, la situation est différente d'un type de milieu rural à l'autre. En effet, certaines communautés, en particulier dans les régions ressources, sont aux prises avec une forte baisse de population alors que d'autres connaissent une certaine augmentation.

Ainsi, la croissance de la population est polarisée par les municipalités rurales situées dans l'aire d'influence des grandes agglomérations urbaines qui se trouvent dans la partie sud du Québec – celle de Montréal notamment – alors qu'une grande partie du territoire rural connaît un déclin de sa population. Cette situation de déclin se manifeste surtout dans les régions où l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles.

En effet, comme le montre le graphique 3 ci-dessous, la population des régions ressources a affiché une décroissance assez importante depuis 1996, et légèrement plus dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains. Toutefois, il convient de souligner que cette décroissance s'est affaiblie au cours des trois dernières années.

GRAPHIQUE 3
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION DU QUÉBEC SELON LES COMMUNAUTÉS
MÉTROPOLITAINES (CM), LES RÉGIONS CENTRALES (RC) ET LES RÉGIONS RESSOURCES (RR)



Source : Institut de la statistique du Québec. *Estimation de la population des municipalités au 1^{er} juillet des années 1996 à 2005.*

La question démographique est le pivot de l'avenir de plusieurs communautés. On parle, selon le cas, de migration, de vieillissement des communautés, de problèmes de relève ou de renouvellement des populations. Dans d'autres cas, l'arrivée massive de citadins, de retraités ou de baby-boomers, la transformation de résidence de villégiature en résidence principale, le manque de travailleurs pour les emplois offerts contribuent à la croissance rapide du coût et de la valeur des maisons, à la croissance des taxes foncières et, particulièrement, à la croissance de la valeur des terres. Ainsi, le portrait est varié et a une incidence sur le développement des communautés, sur les services de proximité qui seront – et qui pourront être – offerts, autant que sur les modes d'organisation de la vie collective.

Les communautés rurales se voient obligées de bien comprendre leur situation sur le plan démographique et d'adopter des stratégies adaptées à leur cas spécifique. La consolidation et le renouvellement des populations englobent la question du maintien des populations, les jeunes en particulier, dans leur milieu d'origine. Elles comprennent aussi les démarches pour attirer de nouveaux résidents. De là s'impose une cohésion entre anciens et nouveaux résidents et aussi entre les différentes activités pratiquées sur le territoire.

La question démographique conduit par ailleurs à examiner d'autres dimensions ayant des répercussions sur le maintien ou sur l'installation de la population en milieu rural. Outre la question économique et de l'emploi, il est nécessaire d'évaluer le niveau de services de proximité à la population, l'offre d'habitat et le modèle d'occupation de l'espace. Les liens intergénérationnels, la place des jeunes, des femmes et de divers groupes culturels au sein de la communauté, de même que les efforts de promotion, d'accueil, d'installation et d'intégration – en place ou non – pour rendre un milieu hospitalier sont aussi des éléments à considérer. De surcroît, l'amélioration de la vie collective par des mesures ou politiques culturelles, familiales, récréatives, sportives et de santé fait partie des préoccupations d'un bon nombre de communautés rurales.

2.2. Un moyen de mettre en valeur le potentiel humain des communautés rurales

La première ressource d'un milieu correspond aux personnes qui l'habitent. C'est avec la population que se construisent l'entraide et le sentiment d'appartenance à une communauté, ce qui permet de se mobiliser, d'innover et d'agir. Ce défi implique de développer une relation et une connaissance approfondie des résidents qui habitent les milieux ruraux, de leurs compétences et savoir-faire, de leurs attentes et besoins en matière, par exemple, d'éducation, de formation, de santé et de services de proximité publics et privés.

La prise en considération du capital humain local implique aussi l'engagement des citoyens, des jeunes en particulier, ainsi que des élus et des intervenants locaux et régionaux afin qu'ils agissent comme moteur du développement. Étant donné que les solutions aux problématiques locales ne peuvent se résoudre que par un engagement du milieu, leur contribution devient alors essentielle.

Aussi, on parle de projets d'entrepreneuriat individuel et collectif, de valorisation des diversités locales, de l'identification des ressources et potentiels locaux à mettre en valeur, de l'adaptation de la main-d'œuvre en fonction des besoins. Pour les milieux ruraux, le problème de la relève en entreprise, dans les fermes et au sein des organisations et des institutions rend encore plus aiguë la nécessité d'animer et de mobiliser les ressources humaines locales. Il importe que les communautés rurales puissent assurer leur pérennité. En somme, leur avenir leur appartient.

2.3. La recherche de modèles propres au milieu rural

L'avantage dont dispose le milieu rural pour se donner un modèle de société réside dans le fait que ce sont les citoyens qui sont les initiateurs, avec leurs élus, des choix et des changements qu'ils veulent apporter à leur milieu. Les modèles de développement et de prise en charge qui en découleront s'harmoniseront avec eux et serviront à construire une ruralité nouvelle.

Les citoyens du Québec rural sont appelés à participer activement à la définition du type de milieu dans lequel ils veulent vivre. Pour ce faire, les communautés doivent s'interroger sur ce qu'il convient de privilégier en matière de mode de vie, de culture locale, de relations sociales, de vie communautaire et d'emplois. Elles doivent de plus s'entendre sur l'importance à accorder à la gouvernance, aux services publics et privés, au mode d'occupation du territoire ainsi qu'à la cohésion et à la cohabitation entre les citoyens et entre les activités sur le territoire.

2.4. Une contribution au développement durable

La ruralité se définit, entre autres, par son lien avec la nature, par ses façons d'utiliser le territoire à partir de l'agriculture, de la foresterie, des mines, des activités récréatives, touristiques et de villégiature, de la chasse et de la pêche. La pérennité des milieux ruraux et la qualité de vie offerte dépendent de l'équilibre qui s'établira entre les actions de développement durable, les modes d'aménagement respectueux du territoire et les considérations accordées aux ressources renouvelables ou non, propres à la ruralité comme les terres, les eaux, les paysages, la forêt et le patrimoine bâti. Cet aspect prend toute son importance dans le contexte des changements climatiques que nous connaissons aujourd'hui à l'échelle planétaire.

Le défi de la cohabitation des activités en territoire rural signifie aussi de rapprocher les communautés de leur environnement naturel et de repenser, au besoin, la structure spatiale de l'occupation dynamique du territoire. Un développement harmonieux et équilibré signifie en outre de travailler à sa pérennité et de découvrir et de développer de nouvelles activités sociales, économiques et culturelles permettant aux populations d'y vivre dignement. Cette préoccupation inclut nécessairement l'effort à fournir pour faciliter l'intégration des nouvelles populations de manière à harmoniser les attentes et les valeurs entre nouveaux arrivants et anciens résidents.

Plusieurs communautés rurales disposent maintenant d'agendas 21⁴ qui définissent les grands axes du développement équilibré du territoire, résultant de consultations auprès des populations et auprès des diverses organisations locales. L'application concrète des orientations retenues localement fait aussi partie de la logique de développement du territoire rural qui peut même se répercuter sur l'attractivité et la relance de certains milieux ruraux. La mise en valeur et l'intérêt pour les ressources environnementales peuvent se concrétiser, entre autres, par des initiatives touristiques, énergétiques et manufacturières.

2.5. Une réponse à la mondialisation des marchés

Dans un contexte où les bases économiques traditionnelles sont affaiblies par l'ouverture rapide des marchés, l'entrée de nouveaux produits à faible prix et la nécessité de repositionner les secteurs économiques dans une conjoncture de vive concurrence, les milieux ruraux doivent remettre en question leurs assises économiques.

En effet, au cours des dernières décennies, les territoires ruraux ont vu leur accès aux marchés régionaux et nationaux se réduire à la suite de la concentration des grands réseaux de distribution. Toutefois, depuis quelques années, les coûts de l'énergie, les questions environnementales et la redécouverte de l'économie de proximité deviennent autant de contrepoids à cette concentration. Dès lors, on constate un mouvement vers la consommation de produits locaux et régionaux, l'ouverture de marchés locaux et l'offre d'une gamme plus variée de services personnalisés. Par ailleurs, certaines productions et certains services peuvent aussi se mesurer à la concurrence nationale et étrangère.

Le milieu rural se doit de trouver les domaines de production qui sauront être peu vulnérables aux prix et qui seront recherchés pour leur originalité et pour leur qualité. Le défi consiste à déterminer ce qui le distingue et le caractérise sur le plan des ressources disponibles localement, de la compétence de sa main-d'œuvre, de ses productions uniques, de son modèle d'entrepreneuriat individuel et collectif, des potentiels économiques liés à la culture et au patrimoine ainsi que de sa capacité à répondre aux besoins des marchés locaux, régionaux, nationaux et extérieurs. Le milieu des affaires, par exemple, peut contribuer largement à cette réflexion.

On peut alors parler des produits de spécialité, du terroir et de créneaux dans les domaines forestiers, agroalimentaires, culturels, manufacturiers et dans ceux des services aux individus et aux entreprises. Le Québec rural peut aussi se distinguer par la qualité et par le cadre de vie qu'il offre à sa population et aux nouveaux venus qui représentent également les moteurs de sa transformation et de son adaptation aux enjeux modernes.

⁴ L'Agenda 21 est un programme international d'actions pour le XXI^e siècle, orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro de juin 1992. Dans le cas des communautés rurales du Québec, il s'agit d'une démarche par laquelle les citoyens d'une collectivité définissent leur propre vision du développement durable pour leur communauté. Cette démarche comprend quatre grandes phases : l'établissement d'un diagnostic de développement durable local, l'élaboration d'un plan d'action sur quelques années, la réalisation d'actions concrètes et l'évaluation régulière des résultats obtenus à l'aide d'indicateurs.

2.6. Une réponse gouvernementale adaptée aux besoins et aux attentes des communautés rurales

Les communautés rurales manifestent depuis longtemps leur volonté de s'investir dans leur propre développement de façon à ce que ce dernier corresponde à leurs besoins et à leurs aspirations. Toutefois, elles ne disposent pas toujours des ressources techniques et professionnelles, surtout en milieu dévitalisé, pour les conseiller et pour les appuyer dans leurs efforts, de sorte que certains projets sont retardés ou abandonnés pour cette raison. Des citoyens et des représentants élus de ces milieux soulignent avec force que les programmes et mesures de l'État sont parfois inadaptés et que davantage d'efforts pourraient être accomplis pour les adapter à leur situation.

Le dernier défi pour le gouvernement est d'en arriver à moduler ses politiques et ses programmes de manière à ce qu'ils répondent mieux aux réalités des communautés. Il doit aussi appuyer concrètement les démarches locales par un accompagnement technique et professionnel adapté et souple répondant aux besoins variés des communautés rurales et en développant une connaissance fine des milieux ruraux. À cet effet, le transfert de connaissances et la mobilisation de l'expertise de l'appareil public vers les besoins ruraux par un accompagnement plus soutenu représentent une avenue à privilégier.



3

L'objectif fixé
et les moyens retenus pour y parvenir

Face à ces défis, le gouvernement réaffirme sa volonté d'assurer la pérennité des milieux ruraux et de l'identité rurale, tout en portant un regard neuf sur les façons de mettre à profit les multiples potentiels de développement que recèlent leurs territoires. Il préconise à cette fin l'adoption d'une vision fondée sur la mise en valeur de l'organisation sociale et du mode de vie des communautés rurales, à partir de laquelle sera mis de l'avant un ensemble d'orientations stratégiques et d'objectifs d'intervention.

3.1. Une vision fondée sur la mise en valeur de l'organisation sociale et sur le mode de vie des communautés rurales

La nouvelle Politique nationale de la ruralité maintient l'impulsion donnée au développement de toutes les communautés rurales du Québec pour qu'elles arrivent à donner un sens à leurs actions, une direction et une vision comprise et adoptée par la population. Il est possible de changer le cours du développement rural si des initiatives bien définies sont mises en œuvre selon une logique ou un projet de territoire qui repose sur les valeurs de coopération et de fierté d'habiter en territoire rural.

L'émergence d'un projet de communauté au sein de chaque milieu ouvre un nouveau chapitre sur la ruralité québécoise en valorisant au sein même des communautés rurales l'ensemble de leurs ressources naturelles (agricoles, maritimes, forestières et minières, fauniques et autres) et humaines (pratiques et traditions sociales et culturelles). Une politique de la ruralité se construit par une association des milieux urbains, des institutions scolaires, d'enseignement et de recherche, des coopératives, du milieu des affaires, des sociétés d'épargne et de crédit et des organisations qui s'intéressent au bien-être des citoyens et au développement harmonieux de leur territoire. Enfin, dans cette politique, on doit considérer l'apport des nouveaux arrivants comme un élément indispensable à la construction de la pérennité des milieux ruraux.

L'avenir du milieu rural repose en très grande partie sur les réponses que trouveront les communautés elles-mêmes à leur situation. La réalité démontre que celles qui réussissent le mieux sont celles qui ont misé sur la diversité, sur un éventail de petites et de moyennes initiatives, sur un développement avec des racines locales. Et pour parvenir à ce résultat, il faut compter sur l'esprit de créativité qui existe au sein de la communauté et qui se traduit souvent dans une gamme très variée de champs d'intérêt. La mise en valeur d'un milieu veut aussi dire que tous les groupes et toutes les ressources sont considérés, chacun d'eux ayant une pierre à poser dans l'édification de la ruralité d'aujourd'hui et de demain.

3.2. Les orientations stratégiques

Sur la base de cette vision, le gouvernement invite les communautés rurales à mettre de l'avant des actions permettant d'améliorer leur bilan démographique dans les milieux en décroissance ou encore d'intégrer harmonieusement les nouvelles populations. Il encourage aussi les milieux ruraux à s'appropriier leur territoire et leurs ressources par des initiatives individuelles et collectives, en misant sur l'engagement des élus, des citoyens et des organisations locales. Il les incite aussi à offrir aux résidents et aux nouveaux arrivants un cadre social et économique attrayant, avec une gamme d'activités et de services adaptés aux besoins et à la taille des collectivités. Enfin, il convie les communautés rurales à favoriser un développement harmonieux et durable de leur territoire.

Le gouvernement appuie sa démarche sur quatre orientations stratégiques qui correspondent à des cibles que devraient chercher à atteindre – en tout ou en partie – les communautés rurales engagées activement dans leur développement, ainsi que l'appareil gouvernemental engagé à les soutenir, soit :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Sur la base de ces grandes orientations, le gouvernement a fixé une série d'objectifs en vue de concrétiser, au cours de la période 2007-2014, les volontés et les actions sur le territoire et d'atteindre l'objectif général visé par la Politique.

3.3. Les objectifs d'intervention

Avec la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement vise globalement à assurer le développement des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur leur diversité et sur leurs particularités, ainsi que sur la capacité d'initiative des milieux ruraux. À cette fin, il est proposé dans la Politique sept objectifs d'intervention qui s'adressent aussi bien aux milieux ruraux qu'aux instances gouvernementales.

■ Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural

La Politique réaffirme que les stratégies de développement rural passent par le leadership des élus municipaux et que les MRC demeurent la structure de mobilisation, de réflexion, de concertation et d'action dans les territoires ciblés. Elle vise dès lors à renforcer le rôle des décideurs locaux et à consolider celui des MRC en vue de promouvoir le développement rural sur la base d'une vision à partir de laquelle les priorités sont établies par les collectivités locales en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et de leur capacité d'intervention.

■ Assurer à chaque territoire les moyens d'agir

Pour appuyer l'engagement de milieux ruraux, on entend maintenir dans la Politique un éventail de moyens financiers et techniques permettant à chaque territoire de s'engager, dans la souplesse et l'autonomie, sur la voie du développement qui aura été décidée localement. À cet égard, les élus et les citoyens travailleront à se donner une perspective de travail s'appuyant sur une meilleure connaissance des ressources du milieu, sur la mobilisation des citoyens autour des enjeux de développement local, sur le choix d'un modèle et d'une stratégie d'intervention et enfin, sur une gamme d'initiatives sur le terrain correspondant aux attentes et aux besoins des populations.

■ Encourager une dynamique de développement par territoire

La Politique encourage une dynamique de développement propre aux particularités du milieu. Elle favorise ainsi l'établissement de stratégies de développement dans chacun des territoires ruraux. Ces stratégies visent à répondre aux souhaits exprimés en matière de cadre et de qualité de vie, de développement social et économique et de services publics et privés. Elles sont souvent élaborées lors d'un exercice de mobilisation de la population dans l'esprit d'une recherche de possibilités de développement socioéconomique adaptées à chaque situation et mettant à profit les ressources et les potentiels de chaque milieu.

■ Poursuivre un développement multiforme en milieu rural

La Politique incite chaque MRC et chaque communauté rurale à poursuivre un développement multiforme de leur milieu, c'est-à-dire un développement varié, fondé sur la diversification de leur économie. Cette politique les amène ainsi à miser sur les expériences étrangères ou encore sur la combinaison de l'ensemble des ressources humaines, naturelles et culturelles de leur territoire. Elle incite le milieu rural à entrevoir de nouvelles façons d'offrir les services à la population, d'envisager la mise en valeur des territoires, des ressources naturelles et de l'environnement, et de profiter des avantages qui proviennent du patrimoine et des savoirs locaux.

■ Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine

La Politique encourage par ailleurs à renforcer la coopération et la complémentarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains, qui constituent des pôles de service, dans le but de produire des actions concrètes au bénéfice de chacune des parties, et ce, dans le respect des différences, des particularités et des vocations de chacun de ces milieux. Elle encourage à déterminer des champs de complémentarité à concrétiser, des services à partager en matière d'occupation dynamique du territoire, de développement économique, ou encore d'activités, équipements et services de nature sociale, communautaire, culturelle et éducative à mettre en commun. Dans une approche respectueuse et mutuellement satisfaisante, les ententes intermunicipales deviennent possibles et souhaitables sur le plan économique, familial, culturel, récréatif, sportif et touristique. Elles le sont également lorsque vient le temps de discuter d'aménagement du territoire, de développement durable, de transport collectif, de services de proximité et de politique d'accueil, d'installation et d'intégration de nouvelles populations.

■ **Promouvoir le mode de vie rural**

La Politique invite le milieu rural à préserver son identité, ses valeurs et ses pratiques culturelles, en poursuivant la mise en valeur de son patrimoine unique, de son environnement naturel et en continuant à offrir de riches possibilités en matière de modes de vie. Elle vise à ce que la notion même de ruralité et de territoire rural soit bien expliquée et promue, de façon à ce que les valeurs et pratiques qui lui sont propres soient partagées par l'ensemble des Québécois, en démontrant leur importance pour le bien-être collectif.

■ **Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales**

Enfin, la Politique vise à offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux différents projets, démarches et stratégies des communautés rurales. Cet appui, qui s'adresse notamment aux municipalités dévitalisées visées par la politique, sera modulé en fonction des particularités socioéconomiques des milieux ruraux et adapté aux besoins spécifiques des communautés.

3.4. L'espace rural de référence

Le territoire des municipalités couvert par la première Politique nationale de la ruralité est reconduit (voir annexe 2). Par ailleurs, les ajustements territoriaux suivants sont apportés :

- Les municipalités d'Amos et de Lachute, La Tuque, Cowansville, Matane et Dolbeau-Mistassini, dont la population urbaine est inférieure à 13 000 habitants, seront maintenant intégrées au territoire d'application de la politique, étant donné que ces municipalités présentent des caractéristiques similaires à des villes incluses dans un pacte rural, telles Montmagny, Sainte-Marie, Mont-Laurier, et qu'elles ont une aire d'influence qui se limite au territoire de leur MRC.
- Les municipalités de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chapais et Chibougamau seront désormais incluses dans le Pacte rural de la Municipalité de Baie-James; chacune de ces municipalités, dont la population est de moins de 10 000 habitants et dont l'économie se fonde sur l'exploitation de ressources naturelles, présente des caractéristiques similaires à plusieurs municipalités rurales.

Le territoire d'application de la Politique couvre 1 011 municipalités et 34 communautés autochtones pour une population totale, en 2005, de 1 913 910 habitants.

3.5. Les moyens retenus

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, le gouvernement retient huit moyens dont trois visent le maintien et la bonification des acquis : les cinq autres moyens constituent des solutions novatrices.

Le maintien et la bonification des acquis

- Il est essentiel de se doter d'une deuxième génération de pactes ruraux.
- Il est nécessaire de compléter le réseau d'agents de développement rural.
- Il faut accroître l'effort de modulation et d'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux qui prend en compte les spécificités du milieu.

Les solutions novatrices

- Il importe de mettre sur pied des laboratoires ruraux en vue d'explorer et de diffuser les résultats d'expériences de secteurs d'activité innovateurs.
- Il faut faciliter l'exploration d'initiatives porteuses de développement.
- On doit accorder une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité.
- Il faut favoriser la reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité.
- Il importe de se doter d'un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales.

Pour ce faire, le gouvernement a prévu un budget de 280 millions de dollars sur une période de sept ans qui sera réparti entre les différentes mesures proposées.



4

Le maintien
et la **bonification** des acquis

L'efficacité de certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la première Politique nationale de la ruralité a fait l'objet d'un large consensus auprès des différents intervenants. Aussi, le gouvernement entend maintenir et bonifier chacune de ces mesures.

4.1. Une deuxième génération de pactes ruraux

Le Pacte rural est un instrument pratique qui a été grandement apprécié par les intervenants des territoires ruraux surtout parce qu'il fait confiance aux acteurs locaux et qu'il répond concrètement aux besoins et aux réalités de chacun des milieux. Sa souplesse, son autonomie de gestion et la possibilité d'intervenir dans une gamme très variée de situations sont les caractéristiques qui lui donnent sa force principale.

Les consultations effectuées précisent qu'il faut maintenir les interventions pour répondre aux besoins locaux tout en s'orientant davantage vers des interventions plus ciblées, plus porteuses de changements. Par conséquent, l'enveloppe rattachée au pacte rural doit être allouée à l'appui aux projets des communautés et servir à la fois à la mise en œuvre d'une véritable stratégie contribuant à la consolidation et à la pérennité des milieux ruraux.

Dans cette optique, le Pacte rural de deuxième génération doit s'appuyer sur les principes suivants :

- Comme le propose l'avis de Solidarité rurale du Québec⁵, il doit introduire une notion territoriale à son plan de travail en précisant ce qui doit être mis en commun et faire partie de l'effort collectif à l'échelle de la MRC. Le milieu s'entend sur une lecture commune de l'état de la situation socio-économique et sur les orientations et les interventions à poursuivre ensemble pour renouveler et renforcer la ruralité.
- Le Pacte rural demeure un outil de concertation et de mobilisation générale pour changer des choses et pour consolider celles qui méritent de l'être en visant plusieurs objectifs à la fois : engendrer la diversité et la richesse collective, stimuler les nouvelles activités économiques et la création d'emplois, s'initier à de nouvelles méthodes de travail, faire ressortir l'originalité des territoires et leur identité moderne, et poursuivre un développement au profit de toute la collectivité.
- Le Pacte est un instrument malléable de responsabilisation⁶ locale tournée vers l'autogestion, le développement endogène, c'est-à-dire un développement qui vient du milieu local sans intervention de l'extérieur. Il sert aussi à l'éducation et à la sensibilisation des élus et des citoyens à leur rôle dans la recherche de la pérennité de leur communauté, à l'amélioration des compétences et au développement des identités. Ces dimensions sociales conduisent à la recherche d'approches d'entraide et de solutions de rechange au développement local adaptées aux collectivités du territoire.

⁵ *Op. cit.*

⁶ La notion de responsabilisation se rapporte ici à la capacité du milieu rural d'analyser sa situation, de déceler ses problèmes et de les résoudre.

- Comme le milieu rural québécois est pluriel et les constats de développement variés, plusieurs collectivités vivent encore des situations de dévitalisation qui méritent un traitement attentif. Le Pacte rural continue d'être une mesure adaptée pour travailler au sein de plusieurs collectivités, vivant des situations de dévitalisation, de façon à en faire émerger un engagement local et des projets qui savent réunir les citoyens autour de solutions communes. La coopération et la solidarité étant les fondements historiques de l'économie rurale et de l'organisation des communautés, elles constituent la philosophie d'action collective permettant de dynamiser la vie locale en conciliant les impératifs de développement économique avec les atouts de l'identité locale et avec les ressources humaines et naturelles du territoire.

La nouvelle génération de pactes ruraux bénéficiera ainsi d'une enveloppe budgétaire globale de 213 millions de dollars pour les sept années de la politique, soit 22 millions pour 2007-2008, 26 millions en 2008-2009 et 33 millions par année pour les années subséquentes jusqu'en 2014.

En plus d'un montant de base identique pour toutes les MRC, les pactes bénéficieront d'une aide qui tiendra compte de leur population rurale totale et, de façon particulière, de la population de leurs municipalités dévitalisées. Par ailleurs, par souci d'équité, les critères d'attribution financière seront revus de façon à ce que les MRC situées dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec soient soumises aux mêmes paramètres que les autres MRC lors du partage de l'enveloppe budgétaire consacrée aux pactes ruraux.

Afin de maintenir la dynamique en cours, le gouvernement entend partager, en 2007-2008, un budget de 22 millions de dollars par un ajustement à la hausse des enveloppes actuelles. Pour les années subséquentes de mise en œuvre de la nouvelle politique, les territoires et les enveloppes seront déterminés par les données du recensement de 2006 de Statistique Canada. L'option retenue garantit qu'aucune MRC ni aucun territoire ne verra son budget diminuer en deçà de l'enveloppe qu'ils auront reçue en 2007-2008.

Quant au cadre d'application des nouveaux pactes ruraux, il reste essentiellement similaire à celui de la première génération. Les principaux éléments qui le caractérisent sont les suivants :

- souplesse et simplicité dans l'application des pactes;
- responsabilité unique et autonomie de gestion des MRC;
- amélioration du processus de reddition de comptes auprès du gouvernement et surtout auprès de la population, en gardant le cap sur la souplesse et la simplicité, de même que sur la convivialité;
- mobilisation, animation, information et participation citoyenne comme cibles prioritaires du pacte;
- caractère communautaire des projets admissibles, tournés vers l'économie solidaire, et exclusion des projets privés;

- exclusion des infrastructures, des services, des travaux ou des opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, services d'incendie et de sécurité);
- plafond de 80 % de la participation gouvernementale aux dépenses admissibles au financement du pacte;
- possibilité de financement de l'embauche d'agents ruraux sur une base locale pour répondre à des besoins spécifiques sur les territoires de municipalités dévitalisées;
- les MRC devront :
 - réaliser un bilan des cinq années du premier pacte, tel que prescrit dans les ententes signées entre les MRC et le gouvernement;
 - préparer un nouveau plan de travail qui inclura les dimensions territoriales et locales et qui prendra en compte les orientations et les objectifs de la Politique nationale de la ruralité;
 - prévoir dans le nouveau plan de travail les modalités de mobilisation, d'animation, d'information et de reddition de comptes;
 - prévoir, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe, du processus décisionnel pour le choix des projets, ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de diffusion des résultats;
 - définir la description des tâches de l'agent de développement rural et son rattachement administratif.

Enfin, il convient de souligner que le Pacte rural peut aller au-delà d'une enveloppe budgétaire servant à financer des projets pour passer à une approche mettant de l'avant des solutions originales et collectives aux problèmes et priorités ciblés par le milieu. Une vision à moyen et à long terme des possibilités d'action du pacte permettra une meilleure appropriation de la politique par la gouvernance locale qui s'investira ainsi dans une véritable démarche de développement et pas seulement dans la gestion et le financement de projets.

4.2. Un réseau plus complet d'agents de développement rural

Il s'est avéré que les agents de développement rural, actuellement au nombre de 104, représentent des ressources professionnelles indispensables dans le processus de prise en charge par le milieu des opérations de renouveau rural, tant sur le plan de l'accompagnement technique que sur le plan de l'alimentation des débats, du fait de leur connaissance des orientations, tendances et innovations du milieu rural. Ils ont joué un rôle de première importance dans la mise en œuvre et dans la concrétisation des pactes ruraux.

Il existe toutefois une disparité dans la distribution des agents, certaines MRC ayant un agent pour quelques municipalités tandis que d'autres doivent desservir plus de 10 – et même 20 – municipalités avec les mêmes ressources humaines. De plus, le travail en territoire dévitalisé est beaucoup plus exigeant qu'ailleurs et mérite une attention toute particulière qui nécessite un soutien technique et une animation continue sans lesquels il serait difficile d'envisager des améliorations tangibles et pérennes.

En tenant compte de ces constats, le gouvernement s'engage à compléter le réseau en place de façon à atteindre un nombre de 136 agents. L'enveloppe budgétaire allouée à cette fin sera de 3 400 000 \$ pour l'année 2007-2008; elle sera indexée par la suite. Elle atteindra plus de 25 millions pour les sept années de la politique. Les 32 nouveaux agents, qui permettront d'offrir un soutien suffisant sur tout le territoire rural, y seront affectés selon les critères suivants :

- Les MRC ou territoires ayant un pacte rural auront au moins un agent rural.
- Les MRC ayant le plus grand nombre de municipalités disposeront d'un agent supplémentaire.
- Les MRC ayant le plus grand nombre de municipalités défavorisées auront droit à un agent supplémentaire.
- Nonobstant l'application de ces normes, aucune MRC ne verra diminuer son nombre actuel d'agents.

L'enveloppe consacrée au financement du réseau sera ajustée à la hausse pour que chaque poste d'agent puisse recevoir une aide financière de base de 25 000 \$ par année. Ce montant sera indexé annuellement pendant la durée de la Politique nationale de la ruralité.

En outre, une offre de formation annuelle spécifique ou continue sera maintenue pour répondre aux besoins ciblés par les agents et pour les informer des réalités rurales du Québec.

Les subventions pour les agents seront complémentaires à l'enveloppe des pactes et seront versées à la MRC. Celle-ci décidera si elle engage un agent directement ou si elle confie le poste d'agent au centre local de développement (CLD). Pour terminer, la MRC fera un bilan annuel du travail de son ou de ses agents, et ce bilan sera annexé à la reddition de comptes du pacte rural. Elle s'engagera aussi à verser au minimum un montant équivalant à la participation de l'État.

4.3. La modulation des politiques et des programmes gouvernementaux

La modulation des politiques et des programmes gouvernementaux est considérée par le milieu rural comme un des éléments fondamentaux de la Politique nationale de la ruralité. Cette mesure vise à adapter les services publics aux spécificités du milieu.

Afin de répondre aux préoccupations des communautés rurales et de rendre davantage opérationnelle la modulation de l'action gouvernementale, les politiques et les programmes des ministères et des organismes du gouvernement seront assujettis aux dispositions suivantes :

- Lors de la préparation de politiques ou de programmes, les ministères et les organismes gouvernementaux devront tenir compte des caractéristiques du territoire, en particulier des milieux ruraux, et adapter leurs interventions en conséquence. L'application de cette clause de modulation fera l'objet d'une analyse par le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions (CMDR) et fera systématiquement l'objet d'un avis du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
- Les membres du Comité des partenaires de la ruralité⁷ pourront soumettre tout dossier porté à leur attention par les milieux ruraux concernant une politique ou un programme devant être adapté pour répondre davantage aux spécificités et aux besoins de ces milieux. Ils pourront formuler, s'ils le jugent à propos, des recommandations concernant les adaptations à apporter aux mesures qui leur auront été soumises.

En somme, cette démarche vise à s'assurer que les ministères et les organismes gouvernementaux tiendront compte des spécificités des territoires ruraux lors de la préparation de politiques ou de programmes. Les efforts seront concentrés dans les secteurs névralgiques suivants : l'habitation, les infrastructures et services municipaux, la prestation territoriale de services publics notamment en matière de garderie et de formation, et la gestion du territoire. Les champs d'activité retenus auront une incidence sur le développement et sur la pérennité des territoires ruraux et s'inscriront dans le contexte des travaux des conférences administratives régionales (CAR), lesquels ont comme mandat de concerter et d'harmoniser les activités gouvernementales en région.

⁷ Pour connaître la composition et le mandat du Comité des partenaires de la ruralité, se référer à la section 6.1.1, ci-dessous.



5

Des solutions novatrices

Afin d'atteindre les objectifs poursuivis par la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement retient également une série de nouvelles mesures portant sur l'évaluation et la mise en valeur d'activités peu étudiées ou éprouvées jusqu'à présent et sur l'exploration d'initiatives porteuses de développement. En outre, il met en place un fonds destiné à stimuler le développement de produits de spécialité et instaure un évènement annuel d'envergure nationale destiné à reconnaître le dynamisme rural. Enfin, le gouvernement met à la disposition des communautés locales un outil leur permettant d'évaluer elles-mêmes leur niveau de vitalité.

5.1. Des laboratoires ruraux pour explorer et pour diffuser les résultats

Les pactes ruraux visent à explorer une multitude de secteurs d'activité innovants pour le milieu rural sur la base de projets initiés par des organisations ou par des municipalités rurales. Dans la totalité des cas, l'ampleur et les retombées des projets demeurent locales ou dans le territoire de la MRC. La politique entend innover en proposant de mener 25 expériences approfondies de développement dans des champs d'activité porteurs de potentialités pour le milieu rural, qui ont été très peu étudiées ou éprouvées jusqu'à maintenant. Ces projets s'adressent à des communautés rurales, à des MRC ou à des organisations locales.

Le gouvernement a réservé une enveloppe budgétaire globale de 15 500 000 \$ en vue de mener ces expériences approfondies de développement dans lesdits champs d'activité.

Les expériences en question consistent en des projets pilotes d'une période pouvant atteindre six ans sur des sujets représentant des voies d'avenir pour les communautés rurales du Québec, qui méritent d'être explorées. Il pourra s'agir, par exemple, de thèmes portant sur la santé, l'éducation, la culture et le patrimoine, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, les solutions de rechange énergétiques, les économies et les services de proximité, ou encore, l'exploitation des ressources naturelles. Chaque laboratoire aura l'obligation de transmettre ses constats et ses résultats au reste du Québec rural tout au long de son expérimentation selon une approche prévue dès le démarrage du projet.

Champs thématiques d'expérimentation proposés

La santé en milieu rural : l'exploration de modes de prévention et de prestation de services de santé en milieu rural à l'intention de l'ensemble des clientèles.

L'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations : les approches de renouvellement des populations face aux diverses clientèles, tels les jeunes, les jeunes familles, les travailleurs, les migrants et les immigrants, etc.

L'agriculture innovante de spécialité et de proximité : la mise en valeur des potentiels et des savoirs, la promotion des productions de spécialité; une mise en marché inventive.

L'école au cœur de la communauté rurale : son rôle au centre du développement socioéconomique et culturel de la communauté.

La nouvelle foresterie : exploration de la polyvalence de la forêt, de la mise en valeur de l'ensemble des potentiels et en particulier des produits forestiers non ligneux.

La culture et le patrimoine au cœur du développement rural : la mise en valeur des caractéristiques culturelles, patrimoniales et historiques des milieux comme levier économique et social.

Les milieux ruraux comme acteurs dans le domaine énergétique : la ruralité comme lieu pour développer de nouvelles possibilités énergétiques – biomasse, biocarburants, énergie verte, etc.

Le développement intégré des ressources en territoire rural : appropriation et approche intégrée de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la terre, de la forêt, des paysages, de la faune, de l'eau et du patrimoine naturel et bâti.

La famille comme pierre angulaire de la vie collective : prise en compte de la place de la famille sous ses diverses formes au cœur de la communauté, des jeunes et des personnes âgées, des liens intergénérationnels, des services, activités et infrastructures adaptés aux besoins des familles, de la promotion des cadres de vie facilitant la vie familiale, etc.

L'environnement et le développement durable en milieu rural : modèle et stratégie locale de développement liés au respect et à la mise en valeur des caractéristiques environnementales et de la diversité biologique d'un territoire.

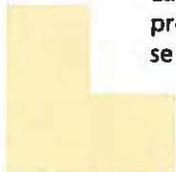
Les économies de proximité : recherche de modèles de développement fondés sur les liens de confiance, l'achat local, les circuits économiques courts et sur ce que le milieu peut le mieux contrôler.

Les nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC) et le développement rural : utilisation innovante de ces nouveaux outils en développement rural pour l'offre de services, pour les nouvelles activités économiques, culturelles et communautaires, pour l'emploi et l'installation de nouvelles populations.

Les nouvelles formes de services de proximité : l'exploration d'approches pour offrir des services publics et privés variés et de qualité dans des communautés à faible population répartie sur un vaste territoire.

Les modèles de développement rural porteurs : relance et renouvellement de la socioéconomie rurale en misant sur le partenariat local, la concertation, la mobilisation, l'animation et la connaissance approfondie des populations.

La communauté entrepreneuriale et l'entrepreneuriat collectif : en l'absence d'entrepreneurs individuels, la communauté assume ce rôle pour résoudre les problèmes qui se présentent et pour combler les besoins.



Une enveloppe annuelle pouvant atteindre 100 000 \$ pour la durée de chaque laboratoire sera attribuée aux territoires qui auront été retenus dans les champs d'expérimentation proposés. Leur mise en œuvre implique un déboursé annuel de un million de dollars en 2007-2008, de deux millions en 2008-2009 et, par la suite, de 2,5 millions par année jusqu'en 2014.

Le budget de chaque laboratoire pourra être augmenté par la contribution de ministères et d'organismes publics, de municipalités et d'organisations locales ainsi que par la contribution du secteur privé. Les sommes réservées pour un laboratoire seront déboursées en vertu d'un protocole à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et l'organisme responsable. L'ensemble des partenaires financiers ou techniques au laboratoire (municipalité locale, MRC, coopérative, OSBL, ministère sectoriel, groupe de recherche et développement, secteur privé, etc.) pourront également être signataires de l'entente.

Les laboratoires ne seront pas tous mis en branle la même année. Un premier groupe de laboratoires sera choisi à l'automne 2007, un deuxième au printemps 2008 et un troisième en janvier 2009. Pour les deux premières années, les laboratoires correspondront prioritairement aux thèmes proposés, tandis que les laboratoires de la dernière année pourront provenir d'autres domaines soumis par les milieux ruraux. Le choix des territoires se fera à partir d'un appel à projets qui s'étendra sur trois années. Au printemps 2007, les documents complets sur l'organisation de cette mesure, les domaines retenus et les modes de sélection et d'opération seront mis à la disposition des parties intéressées, et ils seront distribués dans chaque territoire d'application du pacte rural.

5.2. L'expérimentation et le transfert d'initiatives porteuses de développement

La ruralité québécoise a intérêt à profiter davantage des potentiels dans les domaines tels que la production d'énergie, l'utilisation intégrée des ressources du milieu, les télécommunications et l'échange des connaissances entre les régions et à l'échelle internationale. D'ailleurs, certains secteurs d'activité économiques porteurs d'avenir font déjà l'objet d'intenses travaux d'étude dans les milieux ruraux de certains pays occidentaux.

Le Fonds d'initiative pour l'avenir rural vise à rendre opérationnelles les pistes qui présentent un avenir pour les milieux ruraux auxquels il est actuellement impossible d'offrir des réponses. L'objectif consiste à regrouper des ressources humaines et des connaissances pour déterminer les actions les plus prometteuses, et pour communiquer au fur et à mesure les résultats aux communautés rurales.

Des groupes de travail seront créés en vue d'explorer, à l'intention des communautés rurales, des initiatives ou des secteurs d'activité qui pourront appuyer le développement rural de demain. Chaque groupe de travail répondra d'un mandat précis et devra conclure ses travaux par des propositions, stratégies et moyens pratiques à l'intention des milieux ruraux et des autres instances concernées. Les participants proviendront de divers horizons, autant privés que publics (ministères et organismes),

communautaires que de la recherche. Ils pourront, au besoin, recourir à des études et à des recherches extérieures pendant leur mandat. Le produit final des travaux sera public, mais aussi transmis et expliqué aux clientèles ciblées que sont les MRC et les municipalités, les agents de développement rural, les organisations liées au développement rural et le gouvernement du Québec.

Les coûts inhérents aux expérimentations, au transfert d'expertise et au fonctionnement des groupes de travail seront assurés à même le Fonds d'initiative pour l'avenir rural. Un budget de 1 725 000 \$ sera affecté à ce fonds en 2007-2008, et il sera réduit progressivement par la suite pour atteindre 950 000 \$ en 2014, un total sur sept ans de plus de 8 600 000 \$.

Pour commencer, huit groupes seront formés, et d'autres pourront s'ajouter ensuite au fil des années. Leur mandat sera précis et leur composition sera annoncée au printemps 2007.

5.2.1. Le milieu rural comme producteur d'énergie

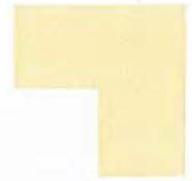
La hausse des prix pétroliers, les besoins croissants et variés en diverses sources énergétiques, et les répercussions de ces dernières sur l'environnement, font en sorte que la recherche de solutions de rechange à l'importation et à l'utilisation du pétrole et du gaz, de même que d'autres choix en ce qui a trait à la production d'électricité pour le chauffage et à son utilisation domestique et industrielle, est en progression dans un très grand nombre de pays.

Pour les milieux ruraux qui disposent de grands espaces pour produire les matières premières nécessaires à ces énergies alternatives, il s'agit d'un nouveau champ d'activité qui peut prendre une importance considérable dans les prochaines années. Pour bien jauger les potentiels de ce domaine d'activités en émergence, le groupe de travail responsable de ce secteur aura à définir un portrait du potentiel de production d'énergies nouvelles en milieu rural et à proposer une stratégie réaliste de mise en œuvre de solutions possibles.

Les objectifs du groupe de travail sur l'énergie

- Reconnaître et mettre en valeur les avantages et les potentiels des milieux ruraux en matière de production d'énergies nouvelles.
- Préciser les meilleurs créneaux à développer.
- Assurer des retombées économiques et en emploi de même que l'implantation de nouvelles entreprises et de technologies à proximité des lieux d'approvisionnement en matière première.
- Proposer des moyens concrets pour que les intervenants en milieu rural soient les principaux gagnants du développement de cette nouvelle filière économique.
- Évaluer les répercussions environnementales des technologies étudiées.





Le groupe de travail pourra prendre en considération les éléments suivants :

- La biomasse : en forêt et en usine, avec résidus de taille et de recyclage (villes, Hydro-Québec), avec résidus agricoles (lisiers, paille, etc.) ou biomasse produite volontairement (peupliers ou saules hybrides, graminées, panic érigé, etc.) et autres.
- La production à des fins de biocarburants et de biodiesel : oléagineux et transformation de la biomasse.
- Les technologies de transformation pour chacun des produits : biomasse forestière et agricole, les huiles usées et fraîches.
- La production de chaleur, eau chaude, vapeur et électricité : appareils existants (chaufferie, biénergie, etc.).
- L'utilisation des biocarburants pour les véhicules de ferme, de route, pour le chauffage industriel, commercial et résidentiel.

5.2.2. La multifonctionnalité en milieu rural

Le développement socioéconomique des milieux ruraux passe par la mise à contribution d'un ensemble de potentiels provenant des ressources du territoire, de la culture locale et du mode d'organisation communautaire. Il convient de modifier les approches plus traditionnelles de développement pour se tourner vers la combinaison des avantages de chaque milieu. Il sera ainsi possible d'aider les communautés à construire une ruralité fondée sur ce qui les caractérise, en se tournant vers une nouvelle utilisation des ressources, d'où la nécessité de nouveaux produits, entreprises et activités et d'une nouvelle gamme d'emplois. Cette approche a une incidence directe sur l'occupation dynamique du territoire et favorise le développement intégré des ressources en créant des passerelles entre les secteurs d'activité et entre les modes de mise en valeur des ressources d'un territoire.

Le groupe de travail s'interrogera sur les nouvelles activités et sur les liens à promouvoir entre secteurs d'activité comme : les ressources naturelles, les produits agricoles et agroalimentaires, l'agriculture fondée sur des produits de spécialité, l'agriculture de proximité, la nouvelle foresterie, les produits forestiers non ligneux, les activités fauniques, la production d'énergie, la chimie verte⁸, la protection des paysages, l'agrotourisme et les nouvelles formes de tourisme, les liens entre environnement et développement, la complémentarité entre le milieu rural et le milieu urbain, les équipements et activités de loisirs, le patrimoine et la culture, etc. Le groupe prendra en compte les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

⁸ Chimie verte : conception de produits chimiques non nocifs qui implique l'utilisation de matières premières renouvelables d'origine végétale permettant de créer des filières de substitution aux procédés actuels.

5.2.3. Une plateforme d'accompagnement

Il ressort clairement du bilan des résultats de la Politique et d'autres indicateurs que des écarts considérables existent entre les MRC dans l'appropriation de leur processus de développement. Une partie de l'explication provient du fait que plusieurs milieux sont en carence de connaissances, d'expertises, de ressources techniques et d'appui, particulièrement de la part de l'administration gouvernementale en région. Ces MRC nécessitent un accompagnement sur mesure pour renforcer leur capacité d'agir et pour entreprendre un processus de développement au même rythme que les autres MRC.

Le groupe de travail responsable de ce secteur aura à évaluer les possibilités de mettre en place une structure d'accompagnement de ces communautés rurales en mettant à profit les compétences de la fonction publique. Ainsi, ces compétences pourraient être mises à contribution, à l'intérieur d'opérations précises pour appuyer les milieux qui requièrent une assistance spécialisée introuvable localement ou même dans leur région. Cette démarche s'effectuera dans le respect des besoins des milieux ruraux, mais également en fonction des capacités de transfert des ressources de l'administration publique.

5.2.4. La mise en marché de produits de spécialité : les emporiums du Québec

Le Québec rural se caractérise par la production d'un large éventail de produits de spécialité dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'agroforesterie et des créations artisanales et culturelles. On associe souvent ces produits au terroir et au patrimoine particuliers d'une collectivité, aux caractéristiques géographiques, climatiques ou géologiques d'un territoire, ou simplement au savoir-faire et à l'ingéniosité de créateurs. Toutes ces productions ont le mérite de présenter un aspect original de la ruralité québécoise. Leur pérennité dépend en grande partie de leur présence sur les marchés et sur la possibilité qu'elles fassent vivre leurs auteurs et leurs producteurs.

L'accès au marché local, régional ou national est souvent l'un des éléments qui limite la réussite et l'expansion d'une telle production. Pour remédier à cette situation, certains pays, comme les États-Unis, ont mis en place des vitrines de vente de leurs produits locaux et régionaux, comme les emporiums, ces comptoirs qui se spécialisent dans la vente de produits en provenance de territoires spécifiques.

Le groupe de travail responsable de ce secteur aura comme objectif de favoriser le développement et la consolidation de ce type de production, en examinant et proposant des modèles pouvant assurer la mise en marché des produits ruraux de spécialité. Il pourra s'agir d'établissements privés, coopératifs ou d'économie sociale dont l'objectif n'est pas d'entrer en compétition avec les structures commerciales en place, mais de les compléter. Les formules proposées seront discutées avec les producteurs de façon à offrir la gamme la plus variée possible de produits.

5.2.5. Le branchement aux réseaux de télécommunication

Avec la fin du programme Villages branchés⁹, toutes les écoles et la majorité des municipalités seront reliées en 2007 à des réseaux de télécommunication à large bande. Toutefois, la population et les entreprises des communautés rurales ne pourront pas chacune être branchées de façon individuelle parce que l'étendue de l'infrastructure se limite souvent au cœur du village (école et hôtel de ville) et ne dessert pas tout le territoire de la municipalité. Selon une enquête de Statistique Canada en 2005, 49 % des domiciles québécois étaient abonnés à un service d'accès Internet haute vitesse, soit 76 % des internautes. Cette situation est similaire en ce qui concerne la téléphonie cellulaire. De très nombreuses zones rurales sont encore exclues de ces services de base, ce qui limite les liens de leurs populations avec l'extérieur et restreint grandement les possibilités de développement.

L'accès à Internet haute vitesse et au téléphone cellulaire est de plus en plus perçu par la population comme un besoin tout aussi fondamental que l'électricité. Pour de nombreux citoyens, ces services constituent un outil obligatoire dans leurs activités économiques, sociales ou culturelles. Par conséquent, dans la Politique nationale de la ruralité, on doit considérer ces services comme devant être, à moyen terme, accessibles à tous.

L'objectif de ce groupe de travail consiste à trouver les moyens de stimuler l'offre de service dans les territoires ruraux :

- En traçant un portrait de l'étendue des services Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire de l'ensemble du territoire rural;
- En explorant les meilleurs moyens pour que l'ensemble des territoires ruraux soit couvert par le service Internet haute vitesse sur un horizon de sept ans;
- En proposant des moyens pour mettre en valeur les infrastructures de télécommunication déjà en place sur le territoire, aussi bien dans le secteur privé que dans les municipalités et dans le réseau de l'éducation, avec la participation des communautés locales et l'appui du gouvernement du Québec.

5.2.6. Les rencontres et les échanges internationaux sur la ruralité

Le modèle de développement rural mis en application au Québec reçoit un très bon accueil de la part de nombreux pays étrangers. L'approche du « bas vers le haut », la mobilisation des citoyens, le leadership des élus, la définition d'orientations d'intervention, la gestion locale des enveloppes budgétaires, l'exploration de nouveaux champs d'activité et la continuité dans le soutien gouvernemental font que l'expertise québécoise est reconnue et recherchée.

Le rayonnement de la Politique nationale de la ruralité s'est traduit par plusieurs échanges internationaux au cours des dernières années, dont le plus récent a été la participation du Québec à un séminaire de l'OCDE sur les politiques rurales en Écosse, à l'automne 2006. À cette occasion, des offres d'échange d'information, de mise en réseau des intervenants et d'organisations de rencontres formelles pour faire avancer la cause rurale ont été évoquées.

⁹ Lancé officiellement par le gouvernement du Québec le 18 septembre 2002, le programme Villages branchés vise à soutenir les commissions scolaires, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les établissements d'enseignement privé de toutes les régions du Québec qui désirent construire un réseau de télécommunication à large bande passant entre des bâtiments d'une région.

À cet effet, un groupe de travail se penchera sur les perspectives qui se présentent au Québec rural pour faire connaître ses expertises et pour tirer partie de celles des autres. Ainsi, un premier projet est envisagé, soit celui de tenir à Québec en septembre 2008, à l'occasion des fêtes du 400^e anniversaire de fondation de la Ville de Québec, une rencontre internationale sur le thème de la ruralité. Le thème principal de ce colloque qui réunirait des représentants des 30 pays membres de l'OCDE serait : « Une ruralité renouvelée et adaptée à un monde globalisé ».

5.2.7. Le maintien et la viabilité des écoles en milieu rural

Le gouvernement a investi beaucoup d'efforts afin de trouver, en collaboration avec les commissions scolaires et les représentants du milieu, des solutions appropriées pour maintenir les écoles ouvertes et pour offrir des services de qualité aux élèves dans tout le territoire québécois. Ainsi, au cours des trente dernières années, différentes mesures ont été mises en place afin de contrer les effets négatifs de la baisse d'effectifs scolaires. Par ailleurs, dans le contexte du programme de maintien de l'école de village¹⁰, les commissions scolaires ont désormais l'obligation de tenir une consultation publique lorsqu'elles envisagent la fermeture d'une école ou de réviser leur politique de maintien ou de fermeture de leurs écoles. Cette démarche s'est également accompagnée d'actions visant l'adaptation de la formation du personnel enseignant en vue de tenir compte des degrés multiples, ou encore, visant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement à distance et le jumelage scolaire.

Le maintien et la vitalité des écoles en milieu rural continue par ailleurs à susciter des débats complexes concernant la nature de la mission du service public d'éducation, la qualité de l'offre scolaire et l'égalité des chances scolaires sur l'ensemble du territoire. Un effort supplémentaire doit être apporté en vue de bonifier les interventions déjà en cours, de manière à assurer le maintien et la viabilité des écoles primaires et secondaires en milieu rural, tout en garantissant la qualité des services aux élèves, en offrant un milieu pédagogique attrayant et stimulant pour le personnel enseignant et une meilleure prise en compte de la place de l'école dans sa communauté.

Au cours de la première année, le groupe de travail se consacrera à établir le portrait de la situation quant aux caractéristiques du personnel enseignant œuvrant dans les petites écoles en milieu rural et des difficultés rencontrées par les commissions scolaires pour ce qui est de l'attraction, ainsi que du soutien et de la rétention du personnel dans ces écoles. Pour ce faire, on associera les commissions scolaires, les universités, de même que les partenaires du milieu municipal, économique et communautaire.

¹⁰ <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Mandat du groupe de travail sur le maintien et la viabilité des écoles en milieu rural

Le groupe de travail abordera les questions suivantes :

- La formation initiale des enseignants au regard de la prise en compte des caractéristiques de l'enseignement dans les petites écoles en milieu rural, incluant l'offre et la nature des stages.
- Les défis liés aux difficultés de recrutement et de rétention du personnel enseignant des petites écoles en milieu rural ou éloigné ainsi que les formes non traditionnelles d'organisation scolaire.
- L'apport des communautés au défi du maintien d'écoles en milieu rural, l'arrivée de nouvelles familles ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Sur ce point, le développement et la promotion de l'école communautaire constituent une composante intégrante de la stratégie du réseau de l'éducation en milieu rural. L'évolution de l'école communautaire doit permettre de maximiser l'utilisation des ressources, voire favoriser l'intégration des services. C'est dans cet esprit que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'associera au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine afin de mettre en œuvre des solutions conjointes aux problèmes d'accès à des services de garde pour les enfants d'âge scolaire et préscolaire.
- Diverses mesures incitatives telles que des mesures fiscales, le parrainage des jeunes, le maillage d'établissements scolaires, etc.

5.2.8. L'habitation : un outil de développement local

Dans certains territoires ruraux où le potentiel de développement de nouveaux projets structurants ou de nouvelles entreprises est intéressant, il peut y avoir une insuffisance de logements adéquats ou de moyens pour en faciliter l'accès, notamment aux jeunes familles. La taille et la composition du parc résidentiel, la qualité des logements et leur accessibilité sont, entre autres, des éléments essentiels pour la venue de nouveaux ménages dans ces milieux ou pour le maintien en place de ceux qui déjà y résident.

Par ailleurs, une approche globale intégrant la question de l'habitation en milieu rural aurait intérêt à être élaborée. À titre d'exemple, des objectifs visant à stimuler la vitalité sociale et commerciale d'une communauté, ou à assurer la survie de son école, pourraient aller de pair avec des objectifs visant à faciliter la venue de nouveaux ménages, dont des jeunes familles, ou à offrir une réponse aux besoins des aînés qui souhaitent demeurer dans leur milieu, mais dans des logis mieux adaptés à leurs besoins. D'autres objectifs pourraient être pris en compte dans les zones rurales à fortes activités récréatives, et où l'activité est intense sur le marché immobilier.

L'objectif de ce groupe de travail est d'explorer les possibilités d'inscrire les interventions gouvernementales en matière d'habitation en milieu rural dans une vue d'ensemble pour répondre aux besoins des populations vivant en milieu rural ou souhaitant s'y installer. Il s'agirait de dresser un portrait de la situation et de déterminer des stratégies ou des moyens pouvant être expérimentés ou mis de l'avant dans le contexte de programmes existants ou de programmes à moduler en conséquence.

5.3. Une aide financière pour stimuler le développement de produits de spécialité

L'avenir de la ruralité québécoise réside entre autres dans sa capacité à générer de nouvelles activités sur son territoire. À cette fin, le gouvernement entend mettre en place, pour toute la durée de la Politique nationale de la ruralité, une mesure de soutien financier à la création de produits originaux en milieu rural. L'objectif de cette mesure consiste à appuyer la création d'activités nouvelles qui contribueront à l'occupation dynamique du territoire et à la diversification de l'économie des collectivités rurales.

L'enveloppe budgétaire totale affectée à cette fin est de 12 millions de dollars. Le budget annuel passera de 1 125 000 \$ en 2007, à 1 500 000 \$ en 2008 et à 1 875 000 \$ par année pour les cinq dernières années de la Politique.

Le montant de l'aide sous forme de subventions pourra atteindre 25 000 \$ par projet. Les projets visés sont liés aux domaines de l'agroalimentaire, des produits forestiers non ligneux et de la forêt, de la culture et du patrimoine et des produits artisans. Cette mesure, qui s'appliquera dès le printemps 2007, fait fondamentalement appel au savoir-faire et aux capacités d'innovation des promoteurs et des artisans ruraux. Elle vise à stimuler la création de plus de 480 produits pour une moyenne de 32 produits par région.

5.4. La reconnaissance du dynamisme rural par le lancement des Grands Prix de la ruralité

La Politique nationale de la ruralité exige un investissement considérable d'efforts et de temps de la part d'un grand nombre de personnes ayant à cœur le développement de leurs communautés. Il convient de souligner à la fois l'engagement de ces personnes et les initiatives originales qui voient le jour. Le gouvernement entend tenir, en collaboration avec le Comité des partenaires de la ruralité, un événement annuel d'envergure, les Grands Prix de la ruralité, afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et de mettre en lumière les réalisations les plus innovantes. Les objectifs poursuivis par cet événement sont essentiellement :

- de démontrer le sens de l'innovation et le rôle stratégique des communautés rurales dans le Québec d'aujourd'hui;
- de reconnaître et de valoriser les acteurs clés du développement rural dont les municipalités, les MRC, les centres locaux de développement (CLD), les agents ruraux et les leaders locaux;
- de souligner les réalisations les plus innovantes susceptibles d'inspirer les acteurs du développement rural et de renforcer les liens entre eux;
- d'accroître la mobilisation des collectivités rurales et de réaffirmer l'engagement du gouvernement du Québec et de ses partenaires à travailler à la pérennité et à la prospérité des milieux ruraux.

Les Grands Prix de la ruralité mettront ainsi en évidence des personnes ou des organismes, de même que des initiatives et des innovations liées à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres éléments de la Politique nationale de la ruralité.

5.5. Un indice de suivi de la vitalité des communautés rurales

Le gouvernement mettra à la disposition des MRC et des communautés locales un instrument souple et simple leur permettant d'évaluer elles-mêmes leur niveau de vitalité. Cet outil sera élaboré en concertation avec les partenaires du milieu rural.

Il convient de souligner que cette démarche n'a pas pour but de comparer les territoires entre eux ni de porter un jugement sur le niveau de développement atteint. Elle poursuit deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à permettre aux communautés de jeter un regard objectif sur les forces, les actions et les organisations mises en jeu dans la prise en charge du développement local et dans l'organisation de la vie collective. Le second objectif vise, pour sa part, à permettre à chaque territoire d'évaluer sa progression au fil des ans, de constater les progrès et le chemin qu'il lui reste à parcourir pour atteindre les objectifs fixés. Les communautés seront alors à même de procéder aux changements qu'elles désirent effectuer et de réorienter au besoin la démarche à suivre pour arriver à leurs fins.



6

**La mobilisation
et l'engagement des partenaires**

La mise en œuvre de la Politique repose fondamentalement sur une responsabilité partagée et scellée par contrat entre les élus locaux et le gouvernement du Québec. Elle nécessite également une mobilisation et un engagement concret autant des organisations et des institutions locales et régionales que des citoyens. Enfin, elle requiert que le gouvernement assume un rôle stratégique d'accompagnement des communautés rurales dans la poursuite des objectifs de la Politique nationale de la ruralité.

6.1. L'entente de partenariat rural : un engagement concret

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement a conclu une entente formelle de partenariat avec les principaux acteurs du développement rural québécois, soit Solidarité rurale du Québec (SRQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ). Cette entente, qui introduit et appuie la Politique, établit et officialise les obligations du gouvernement du Québec et de chacun de ses partenaires.

Par ailleurs, la Politique confirme le Comité des partenaires de la ruralité comme un allié gouvernemental de premier plan dans la poursuite des orientations et des objectifs établis conjointement, et Solidarité rurale du Québec, comme son instance-conseil en développement rural.

6.1.1. Le Comité des partenaires de la ruralité

Le Comité des partenaires de la ruralité est constitué d'une structure souple de concertation qui a accompagné la préparation et le suivi de la première Politique nationale de la ruralité; il est appelé à jouer un rôle similaire pour la nouvelle politique. Le Comité est composé de quatre membres, dont trois d'entre eux sont les présidents respectifs de Solidarité rurale du Québec, de la Fédération des municipalités du Québec et de l'Association des CLD du Québec, et le quatrième occupe la fonction de vice-président de l'Union des municipalités du Québec. Le Comité est présidé par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Le Comité des partenaires de la ruralité exposera les attentes des milieux ruraux par rapport à la mise en œuvre de la Politique, fournira des éclairages et suggérera, au besoin, les ajustements nécessaires pour répondre à ces attentes. Le Comité aura aussi un rôle de premier plan à jouer dans la présentation des éléments de la nouvelle politique aux communautés rurales, de façon à ce que ces dernières puissent se l'approprier.

Le Comité tiendra périodiquement une Journée de la ruralité qui portera sur l'avancement de la Politique nationale de la ruralité et qui regroupera les représentants des principaux organismes nationaux touchés par sa mise en œuvre ainsi que des chercheurs intéressés par ce domaine particulier.

Seraient invités à cet événement les principaux organismes nationaux qui manifestent un intérêt pour la mise en œuvre de la Politique : la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'Union des producteurs agricoles du Québec, le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, le Conseil de la coopération et de la mutualité du Québec, le Mouvement Desjardins, le Chantier de l'économie sociale, la Fédération des chambres de commerce du Québec, divers organismes du milieu de la culture, des loisirs, de l'environnement et de l'immigration ainsi que des chercheurs.

Mandat du Comité des partenaires de la ruralité

- Conseiller la ministre des Affaires municipales et des Régions dans la mise en œuvre de la Politique.
- Assurer une synergie dans les actions menées par les différents partenaires.
- Faciliter la diffusion de l'information auprès des intervenants.
- Promouvoir la ruralité.
- Offrir un soutien à la connaissance des milieux ruraux par les apports de chacun en matière de recherches menées au sein de leur organisation, en facilitant la mise en réseau des différents acteurs.
- Conseiller la ministre sur les priorités en matière de recherches et d'actions provenant des fonds des programmes et mesures de la Politique.
- Participer à la formation et au suivi des groupes de travail, et les guider dans l'exploration des domaines porteurs de développement rural.
- Procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique – chacun le faisant sous l'angle de son champ d'expertise.
- Contribuer aux efforts de modulation des politiques, programmes et mesures s'adressant aux milieux ruraux.

6.1.2. Solidarité rurale du Québec : une instance-conseil renouvelée

Solidarité rurale du Québec est une coalition d'organismes nationaux et de membres associés corporatifs et individuels présents partout dans le territoire québécois. Sa mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du milieu rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Solidarité rurale du Québec agit depuis 1997 à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité.

L'organisme a récemment déposé un avis substantiel au sujet du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité¹¹. Avec cet avis qui a été précédé d'une vaste consultation à l'échelle du Québec, Solidarité rurale du Québec illustre la nécessité de renouveler la Politique et émet une série de recommandations destinées à favoriser une occupation durable des territoires ruraux.

¹¹ *Op. cit.*

Le gouvernement reconnaît l'importance du rôle de Solidarité rurale du Québec dans le processus de mise en œuvre de la Politique et entend reconduire son mandat à titre d'instance-conseil en matière de développement rural, en lui attribuant un montant de 5 577 000 \$, sur une période de sept ans, pour assurer son fonctionnement.

Mandats de Solidarité rurale du Québec

- Promouvoir la ruralité partout au Québec en faisant connaître le dynamisme, les réalisations, les caractéristiques et l'importance de la ruralité pour la société québécoise.
- Fournir sur demande ou de sa propre initiative des avis au gouvernement sur des questions concernant le développement du milieu rural, réaliser les consultations nécessaires à cette fin et proposer au gouvernement des solutions innovantes et des modes d'intervention.
- Conseiller et appuyer les milieux ruraux sur des sujets qui touchent les problèmes qui leur sont inhérents, favoriser les échanges d'expériences, animer des forums de discussion sur la thématique de la ruralité.
- Former des agents de développement rural et leur apporter un soutien technique dans l'exécution de leurs fonctions.
- Mettre à la disposition des intervenants du milieu rural, par le truchement d'Internet ou autrement, un centre d'information, de prospective et de référence sur la ruralité québécoise et étrangère.
- Participer aux travaux du Comité des partenaires de la ruralité afin d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

6.2. Le gouvernement : un rôle d'accompagnement

Le gouvernement est conscient de l'importance de son rôle en matière de développement rural, et ce, sur deux plans. D'abord, par la mise de l'avant de politiques, programmes, mesures et budgets pour soutenir et promouvoir les secteurs d'activité et pour assurer les services aux populations habitant en territoire rural. Ensuite, en appuyant les démarches des communautés rurales, en accompagnant techniquement ces dernières, et parfois financièrement, aux étapes de la réflexion et de l'action directe sur le terrain, de même qu'en mettant à leur disposition des moyens et l'expertise de l'appareil public. C'est pourquoi le gouvernement entend jouer son rôle d'accompagnateur des collectivités rurales tout au long de la mise en œuvre de la Politique.

6.2.1. Des mesures d'appui à la réflexion et à l'action

Le gouvernement entend mettre à la disposition du milieu rural de la documentation pertinente sur les approches, modèles, stratégies, modes de gestion et projets soutenus par la première génération de pactes ruraux et par les autres moyens de la première politique. Ces documents seront diffusés auprès de toutes les communautés rurales et auprès des différents partenaires engagés dans les pactes ruraux : élus, organismes municipaux et du milieu scolaire, agents de développement rural, CLD, organismes locaux de développement, bénévoles, et autres. Cette information sera aussi largement diffusée au sein des ministères et des organismes du gouvernement.

Le gouvernement maintiendra et améliorera le Coffret rural, un outil d'information existant qui regroupe l'ensemble des mesures, programmes et structures d'appui technique et de soutien financier aux milieux et aux initiatives et projets ruraux. Les fiches techniques composant ce coffret d'information seront accessibles sur Internet et feront l'objet d'une mise à jour périodique.

Un plan de communication sur les contenus de la nouvelle politique sera mis en œuvre pour que toutes les MRC et toutes les communautés rurales touchées puissent recevoir et transmettre cette information. Le gouvernement vise ainsi à favoriser la participation active des élus, des bénévoles et des citoyens au développement de leur milieu.

Le Comité des partenaires de la ruralité évaluera la possibilité de mettre en place sur Internet un service d'information convivial sur ce que les milieux ruraux ont à offrir en matière d'emploi, de logement, de programmes d'assistance technique et financière et d'occasions d'affaires. Des modalités seront prévues dans les pactes ruraux, en collaboration avec le Comité des partenaires de la ruralité, pour que des occasions de rencontres et d'échanges se concrétisent tout au long de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, de façon à ce que les différents intervenants puissent discuter de leurs expériences respectives et en tirer profit.

6.2.2. Des engagements spécifiques des ministères et des organismes gouvernementaux

Différents ministères et organismes gouvernementaux ont pris des engagements concrets afin d'appuyer les communautés rurales dans la poursuite des objectifs de la Politique. Les engagements de ces ministères et de ces organismes comprennent un ensemble de mesures ciblées et s'intègrent sous diverses formes aux mandats des laboratoires ruraux et des groupes de travail affectés à l'expérimentation d'initiatives porteuses de développement.

Ministère ou organisme	Groupes de travail 2007	Laboratoires	Mesures ciblées
La Financière agricole du Québec			<p>Soutenir et promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire en région, notamment par ses opérations de financement agricole et forestier; les investissements en capital de risque de sa filiale Capital Financière agricole inc. ainsi que la relève agricole</p> <p>Mettre à profit l'expertise de La Financière agricole du Québec dans le développement de projets de productions agricoles émergentes et de produits agroalimentaires à valeur ajoutée</p>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<p>Emporiums</p> <p>Milieu rural comme producteur d'énergie</p> <p>Multifonctionnalité rurale</p> <p>Plateforme d'accompagnement</p>	<p>Agriculture innovante et de proximité</p> <p>Développement intégré des ressources en territoire rural</p>	<p>Soutien à la transformation agroalimentaire : volet appui à la prise de décision et volet appui au développement des produits régionaux et de niche</p> <p>Soutien à la fabrication des boissons alcoolisées artisanales</p> <p>Appui au développement des appellations réservées</p> <p>Favoriser l'établissement d'un plus grand nombre d'agriculteurs, ainsi que leur pérennité, en mettant à profit l'expertise du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</p>
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<p>Maintien et viabilité des écoles en milieu rural</p> <p>Plateforme d'accompagnement</p>	École au cœur de la communauté	<p>Maintien de la dernière école de village</p> <p>Soutien au projet de l'École éloignée en réseau et au portail LEARN (Leading English Education and Resource Network) pour les écoles anglophones dont 11 % sont en milieu rural</p> <p>Poursuite des mesures pour limiter les effets de la baisse des effectifs scolaires</p> <p>Faciliter l'accès à la formation et la qualification de la main-d'œuvre : Plan de rapprochement en formation professionnelle et technique</p> <p>Poursuite et achèvement de Villages branchés du Québec</p> <p>Soutien aux installations récréatives et sportives</p>
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale			<p>Soutenir le développement des communautés rurales par les interventions du réseau des centres locaux d'emploi notamment sur les besoins en main-d'œuvre</p> <p>Tenir compte des réalités rurales dans les ententes relatives à l'approche territoriale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p>
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Plateforme d'accompagnement	Accueil et installation de nouvelles populations	<p>Poursuivre les plans d'action régionaux en immigration, les ententes avec les CRÉ, les municipalités et éventuellement les MRC</p> <p>Poursuivre le programme régional d'intégration</p> <p>Conseiller les promoteurs de projets d'immigration</p>
Ministère de la Culture et des Communications	<p>Emporiums</p> <p>Multifonctionnalité rurale</p> <p>Plateforme d'accompagnement</p>	<p>Culture et patrimoine</p> <p>Développement intégré des ressources en territoire rural</p>	<p>Fonds du patrimoine culturel québécois</p> <p>Faciliter l'élaboration de politiques culturelles et leur mise en œuvre par les MRC et par les municipalités</p> <p>Favoriser la signature d'ententes de partenariat en développement culturel par les MRC et par les municipalités</p> <p>Soutien au réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine</p>

Ministère ou organisme	Groupes de travail 2007	Laboratoires	Mesures ciblées
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Maintien et viabilité des écoles en milieu rural Plateforme d'accompagnement	La famille : pierre angulaire de la vie collective	Élaborer des solutions innovantes permettant d'alléger la vie des agricultrices sur la base d'un projet expérimental concernant les besoins particuliers de conciliation travail-famille pour les familles œuvrant dans les secteurs agricole et bioalimentaire Explorer les moyens de soutenir les centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs dans les communautés affectées par des fermetures d'entreprises, par la dévitalisation ou par un solde migratoire négatif
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Plateforme d'accompagnement	Santé en milieu rural Services de proximité	Soutenir l'organisation des services et des interventions auprès des familles agricoles, notamment les interventions liées à la détresse psychologique Poursuivre le soutien au développement des communautés en milieu rural par des interventions en action communautaire et par les interventions du Réseau québécois des Villes et Villages en santé
Ministère des Affaires municipales et des Régions	Tous	Tous	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) Mesure de transfert des revenus et taxes sur l'essence Soutien aux produits de spécialité
Ministère des Finances			Maintenir le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Milieu rural comme producteur d'énergie Multifonctionnalité rurale Plateforme d'accompagnement	Nouvelle foresterie Milieux ruraux : producteurs d'énergie Développement intégré des ressources en territoire rural	Favoriser la production d'énergie renouvelable et la petite production d'énergie électrique de moins de 1 MW Permettre aux MRC de mettre en œuvre des projets de développement d'énergie éolienne Reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II Reconduire le Programme de création d'emplois en forêt Reconduire le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées Poursuivre la mise en œuvre du programme forêt-bleuet Évaluer la possibilité d'élaborer des programmes afin de permettre la mise en valeur d'autres produits forestiers non ligneux (PFNL)
Ministère des Services gouvernementaux	Dernier kilomètre Plateforme d'accompagnement	Nouvelles technologies de l'information et de la communication, et développement rural	Faciliter le développement d'une expertise dans chaque région pour favoriser l'extension de l'offre de services Internet Déploiement de Services Québec en milieu rural

Ministère ou organisme	Groupes de travail 2007	Laboratoires	Mesures ciblées
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Milieu rural comme producteur d'énergie Multifonctionnalité rurale Plateforme d'accompagnement	Développement intégré des ressources en territoire rural Environnement et développement durable	
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Plateforme d'accompagnement	Services de proximité Communauté entrepreneuriale	Poursuite du soutien aux centres locaux de développement (CLD) Fonds local d'investissement : volet général et volet relève Soutien aux entreprises d'économie sociale : partenariat avec le Réseau d'investissement social du Québec et avec le Réseau québécois de crédit communautaire Soutien au développement de coopératives : partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
Ministère du Tourisme	Emporiums Multifonctionnalité rurale Plateforme d'accompagnement	Développement intégré des ressources en territoire rural	Aide financière aux activités touristiques structurantes en région Appui technique pour le développement de produits touristiques porteurs en milieu rural
Ministère des Transports du Québec	Multifonctionnalité rurale Plateforme d'accompagnement	Développement intégré des ressources en territoire rural Environnement et développement durable	Programme d'aide au transport collectif des personnes Mise en place d'un réseau de villages-relais
Secrétariat à la jeunesse	Plateforme d'accompagnement	Communauté entrepreneuriale	Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 : Continuer à soutenir Place aux jeunes du Québec Bonification de 30 M\$ des fonds régionaux d'investissements jeunesse pour soutenir davantage de projets régionaux et locaux répondant aux besoins des jeunes Poursuivre le soutien financier aux forums jeunesse régionaux Poursuivre les mesures découlant du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et les bonifier de 17 M\$
Société d'habitation du Québec	L'habitation : un outil de développement Plateforme d'accompagnement	Accueil, installation et intégration de nouvelles populations	RénoVillage Rénovation Québec AccèsLogis Québec Logement abordable Québec

Ces engagements sont présentés plus en détail en annexe 1.

6.2.3. Le rôle du ministère des Affaires municipales et des Régions

Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) veillera à la préparation technique de toutes les mesures et engagements proposés dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. Le MAMR identifiera également les moyens pour soutenir et accompagner les initiatives de développement en territoire rural.

De façon plus spécifique, la Direction du développement rural du ministère se voit confier les tâches associées au suivi et à la mise en œuvre de la Politique, à la promotion de son contenu, à l'adoption de diverses mesures, à l'information et à la formation sur les éléments relatifs à la Politique. Cette direction sera aussi responsable des relations avec le gouvernement fédéral et avec les autres provinces et territoires canadiens. Elle veillera au maintien d'une connaissance du milieu rural québécois autant à l'échelle canadienne qu'à l'échelle internationale. En outre, la Direction aura la responsabilité de l'évaluation de la Politique et de la préparation des documents se rapportant à la reddition de comptes auprès de l'Assemblée nationale du Québec.

Les directions régionales du MAMR se verront confier, quant à elles, un rôle actif dans l'accompagnement technique des communautés rurales, en particulier dans le soutien aux pactes ruraux, au travail des agents de développement rural et dans la coordination du soutien gouvernemental aux milieux ruraux. Leurs responsabilités incluront l'animation d'une table régionale des agents ruraux, la mise en place d'un comité rural de la conférence administrative régionale (CAR), le suivi des pactes ruraux et la gestion de la mesure de création de produits de spécialité. Elles auront aussi comme mandat, avec les conférences administratives régionales, de préparer une carte de la desserte en services gouvernementaux de leur territoire. Enfin, elles agiront comme porte d'entrée pour les demandes d'aide technique et professionnelle provenant des milieux ruraux qui s'adressent au gouvernement.



7

Les résultats escomptés

La Politique nationale de la ruralité est destinée à assurer le développement du milieu rural et l'occupation dynamique du territoire. Tout au long du suivi de la politique, le gouvernement s'engage à présenter chaque année un rapport des résultats obtenus et à fournir une évaluation globale desdits résultats au terme de la Politique. À cette fin, il produira d'ici l'automne 2007 des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité. Les résultats attendus et les indicateurs feront par ailleurs l'objet de discussions au Comité des partenaires de la ruralité.

À cet effet, il sera requis du gouvernement de se donner des cibles en matière de résultats qualitatifs et quantitatifs à atteindre.

7.1. Les résultats qualitatifs

Sur le plan qualitatif, les résultats escomptés seront évalués en fonction des éléments suivants :

- la mobilisation des personnes;
- les projets et modèles d'accueil, d'installation et d'intégration des nouvelles populations;
- l'éventail des services de proximité (maintenus, adaptés et nouveaux);
- le maintien et l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance;
- l'engagement communautaire;
- les initiatives d'innovation rurale;
- les modèles et les types de stratégies rurales mises en œuvre en territoire rural;
- les recherches et les connaissances acquises sur la ruralité québécoise;
- la prise en charge effective du développement par les milieux.

7.2. Les résultats quantitatifs

Par ailleurs, les résultats pourront être chiffrés dans le cas des paramètres suivants :

- le nombre de bénévoles engagés dans les organisations de développement;
- le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- le nombre de projets soutenus par les pactes ruraux dans les divers secteurs d'activité;
- l'évolution des flux migratoires dans les municipalités rurales;
- les emplois et investissements générés, les nouveaux produits et services répertoriés;
- les produits de spécialité;
- la couverture du territoire par Internet haute vitesse : nombre d'abonnés et nombre de municipalités couvertes.

CONCLUSION

Un projet pour tout le Québec

La Politique nationale de la ruralité permettra de faciliter et de mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec. Elle contribuera ainsi au mieux-être des Québécoises et des Québécois, tout en assurant le futur des prochaines générations.

D'ici 2014, les actions mises de l'avant dans le contexte de la Politique devraient permettre d'améliorer de façon significative le bilan démographique des communautés en intégrant harmonieusement dans ces dernières les nouvelles populations venues s'y établir. Ces actions devraient amener les milieux ruraux à s'approprier leur territoire et leurs ressources en misant autant sur des initiatives individuelles que collectives pour mettre en valeur les multiples potentiels de développement que recèle leur territoire.

Les communautés rurales pourront ainsi garantir leur pérennité en offrant – à leur population et aux nouveaux arrivants – des milieux de vie attrayants, lesquels disposent d'un éventail d'activités et de services adaptés aux besoins et à la taille des collectivités. Par ailleurs, les communautés rurales auront pris les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre entre l'amélioration de la qualité de vie, le développement économique et la protection de l'environnement dans une optique de développement harmonieux et durable du territoire.

Au moyen de la nouvelle Politique nationale de la ruralité, le gouvernement propose aux citoyennes et aux citoyens des milieux ruraux des moyens d'action qui bénéficieront à l'ensemble de la collectivité québécoise et qui contribueront de façon significative, par leur réalisation, au développement durable du Québec.

ANNEXE 1 : Les engagements des ministères et des organismes gouvernementaux

L'engagement des ministères et des organismes publics est essentiel pour offrir une gamme d'appuis aux communautés qui désirent améliorer leur situation en profitant des potentiels dont ils disposent. Cet engagement est également important pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux réalités rurales, pour la réussite des nouveaux laboratoires en développement rural et sur le terrain, et pour l'accompagnement et la réussite des initiatives dans le contexte des pactes ruraux. Les mesures spécifiques qui seront mises de l'avant à cette fin par le gouvernement sont les suivantes :

■ La Financière agricole du Québec

- Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement des secteurs agricole et agroalimentaire en région par des interventions en matière d'assurance et de stabilisation des revenus agricoles par des opérations de financement agricole et forestier, par des investissements en capital de risque et par un appui financier à la relève agricole.
- Mettre à profit l'expertise de La Financière agricole du Québec dans les projets de développement des productions agricoles émergentes et des produits agroalimentaires à valeur ajoutée.

■ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Poursuivre les mesures de soutien en transformation agroalimentaire visant notamment le développement de petites entreprises alimentaires, la mise en place de services collectifs en vue de faciliter l'accès des produits régionaux et des produits de niche aux réseaux de distribution. Ces mesures encouragent également de façon particulière la consolidation d'entreprises existantes de fabrication de boissons alcoolisées artisanales et le développement de leur plein potentiel ainsi que l'émergence d'appellations réservées pour les produits alimentaires ayant un potentiel d'appellation.
- Favoriser l'établissement du plus grand nombre de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et la pérennité de ces établissements en mettant à profit l'expertise du ministère dans une approche globale qui comprend l'amélioration du milieu de vie, la formation, l'accompagnement, le soutien dans l'accès à la profession et l'amélioration de la connaissance des réalités de la relève et de l'établissement en agriculture.

■ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- Poursuivre l'application des mesures financières et des mécanismes de consultation publique pour le maintien de la dernière école de village avec un budget annuel de 11 millions de dollars.
- Maintenir l'appui technique et financier du projet de l'École éloignée en réseau pour 2006-2008 et du projet LEARN (Leading English Education and Resource Network) pour les écoles de la communauté anglophone dont 11 % sont situées en milieu rural.

- Conserver les mesures visant à limiter la baisse des ressources engendrée par la réduction des effectifs scolaires, soit : les services éducatifs dans les petites commissions scolaires par l'ajout de postes d'enseignants; un meilleur financement de la gestion des écoles et des autres dépenses éducatives; la règle compensant toute baisse de l'effectif scolaire supérieur à 1 %; la mise en place d'enveloppes budgétaires – protégées de la décroissance – pour les ressources éducatives, allouées aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.
- Poursuivre la mise en œuvre, amorcée en juin 2006, du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique en vue de favoriser le maintien de l'accès à la formation dans toutes les régions par une meilleure concertation régionale et par des initiatives partenariales. Ce plan vise à relever les défis de l'accessibilité et de la qualification de la main-d'œuvre dans un contexte de déclin démographique et d'une demande importante de main-d'œuvre spécialisée. Il est assorti d'une enveloppe de 26 millions de dollars sur trois ans et prévoit le soutien à la concertation régionale et aux projets de partenariat, des services régionaux de reconnaissance des acquis et des compétences, des expérimentations dans le contexte du projet Cégeps en réseau, et le renforcement du partenariat entre les milieux de formation et le milieu du travail.
- Compléter le déploiement des liens technologiques à haute vitesse reliant les bâtiments des organismes scolaires et municipaux dans toutes les régions du Québec en mettant au point les projets prévus au programme Villages branchés du Québec.
- Continuer à appliquer le Programme de soutien aux installations récréatives et sportives visant la mise aux normes, la rénovation et le développement d'infrastructures, dans l'ensemble des régions du Québec, à l'aide du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Un montant de 24 millions de dollars par année est alloué à ce programme jusqu'en 2010.

■ **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

- Poursuivre les interventions des centres locaux d'emploi visant à soutenir le développement des communautés en milieu rural et particulièrement à répondre aux besoins en main-d'œuvre et tenir compte des réalités rurales dans les ententes relatives à l'approche territoriale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

■ **Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

- Poursuivre l'élaboration de plans d'action régionaux – ainsi que la conclusion ou le renouvellement d'ententes de régionalisation de l'immigration avec les CRÉ, les municipalités et éventuellement les MRC – pour favoriser l'établissement durable d'immigrants en région. Par un partenariat souple et simple axé sur la prise de décision en région, les objectifs suivants sont visés : promotion des régions auprès des immigrants, attraction de la clientèle immigrante, soutien à l'accès au marché du travail et au développement de l'employabilité des personnes immigrantes et rapprochement interculturel.

- Maintenir le programme régional d'intégration (PRI) qui vise à augmenter l'établissement et la rétention des immigrants en dehors de la région métropolitaine de Montréal par l'amélioration des conditions d'accueil, d'établissement et d'intégration. Le PRI vise également à valoriser, auprès des populations en régions, l'apport économique, social et culturel de l'immigration. Ce programme contribue au financement des ententes de régionalisation de l'immigration. Il peut aussi s'adresser aux organismes communautaires qui veulent réaliser des projets de régionalisation.
- Mettre à profit l'expertise du ministère pour conseiller les promoteurs de projets d'attraction d'immigrants en milieu rural, afin que les projets tiennent compte des forces et des faiblesses des milieux d'accueil en matière d'emplois, d'offres de logement, de services de proximité, de francisation, de transport, d'ouverture à la diversité culturelle, etc.

■ **Ministère de la Culture et des Communications**

- Soutenir davantage de projets visant à sauvegarder, mettre en valeur et promouvoir notre patrimoine collectif par le truchement du Fonds du patrimoine culturel québécois. Ce fonds permet, en collaboration avec les intervenants du milieu, de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation du patrimoine culturel en développant dans la population une culture de conservation, en intégrant l'art public aux enjeux de conservation, en encourageant les municipalités à protéger leur patrimoine, et en les informant sur les meilleures pratiques de conservation et de restauration.
- Favoriser la mise à profit de l'expertise du ministère, en vue de l'élaboration de politiques culturelles par les municipalités et par les MRC, et la signature d'ententes de partenariat en développement culturel, permettant entre autres au ministère d'adapter son intervention aux réalités des milieux ruraux.
- Poursuivre le soutien à Villes et Villages d'art et de patrimoine, qui permet aux communautés de se doter d'agents de développement culturel, et ainsi favoriser des initiatives en matière de développement culturel à l'échelle locale ou régionale.

■ **Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine**

- Élaborer des solutions innovantes permettant d'alléger la vie des agricultrices sur la base d'un projet expérimental concernant les besoins particuliers de conciliation travail-famille pour les familles œuvrant dans les secteurs agricole et bioalimentaire.
- Examiner les divers moyens de soutenir les centres de la petite enfance (CPE) et les bureaux coordonnateurs présents dans les communautés rurales ou fragilisées, afin de s'assurer que les communautés touchées, notamment par la fermeture d'entreprises forestières, en dévitalisation ou en situation de diminution démographique, continuent de bénéficier adéquatement d'une offre de service de garde.

■ **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

- Soutenir l'organisation des services et des interventions auprès des familles agricoles par le réseau des services de santé et des services sociaux et celui des organismes communautaires, notamment les interventions liées à la détresse psychologique.
- Poursuivre le soutien au développement des communautés en milieu rural dans une perspective d'amélioration des conditions de vie par les interventions en action communautaire et celles du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS).

■ **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

- Assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.
- Mettre en œuvre l'entente de partenariat fiscal et financier pour les municipalités et les MRC rurales.
- Poursuivre les efforts afin d'aider les municipalités rurales à développer ou à améliorer leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, ainsi que les infrastructures permettant de soutenir l'économie locale et régionale, et ce, à la faveur d'une aide financière gouvernementale provenant à la fois des gouvernements du Québec et du Canada – grâce au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale – et du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence.

■ **Ministère des Finances**

- Maintien du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées. Ce crédit d'impôt vise à lutter contre l'exode des jeunes des régions ressources et à influencer la migration des nouveaux diplômés vers ces régions.

■ **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

- Permettre aux MRC et aux nations autochtones, en partenariat avec le secteur privé, de mettre en œuvre des projets de développement du potentiel éolien maximisant les retombées locales et régionales et tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales des communautés intéressées. Un appel d'offres pour deux blocs distincts de 250 MW sera sous peu lancé, et les projets ne devront pas dépasser 25 MW.
- Favoriser la petite production d'électricité inférieure à 1 MW afin de permettre à des PME et à des coopératives de réaliser des projets de production d'énergie de petite capacité. Un programme d'achat auprès des petits producteurs sera élaboré à cet effet par Hydro-Québec et soumis à la Régie de l'énergie, d'ici la fin de 2007.
- Encourager l'innovation en matière énergétique et faciliter l'émergence d'initiatives privées dans la promotion des nouvelles technologies énergétiques au regard de la production décentralisée d'électricité, en particulier l'autoproduction ainsi que la production de petite envergure. Dans cette optique, le gouvernement permettra aux clients bénéficiant de certains tarifs de fournir à Hydro-Québec leurs surplus d'énergie électrique à titre d'autoprodacteur, réduisant ainsi leur facture d'électricité. Les sources d'énergie renouvelables acceptées seront l'hydroélectricité, l'éolien, la photovoltaïque, les biogaz, les résidus issus de la biomasse forestière et la géothermie.

- Poursuivre le soutien à la mise en valeur des ressources du milieu forestier et la création d'emplois en région en reconduisant le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, le Programme de création d'emplois en forêt et le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, afin de soutenir des projets locaux ou régionaux dans les milieux ruraux.
- Faciliter la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) par la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier aux fins d'une bleuetière (programme forêt-bleuet) et, fort de l'expérience acquise avec ce programme, évaluer la possibilité d'élaborer des programmes permettant la mise en valeur d'autres PFNL. Cette évaluation se réalisera avec le concours des futures commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, qui pourront déterminer pour leur région les potentiels de développement de ces produits, ainsi que les mesures susceptibles de contribuer à leur mise en valeur.

■ **Ministère des Services gouvernementaux**

- Mettre les compétences du ministère à profit afin de faciliter le développement d'une expertise dans chaque région du Québec pour accompagner les communautés et les organismes locaux dans l'extension de l'offre de services d'accès Internet haute vitesse et de son utilisation, cela par la mise en valeur des infrastructures construites par l'intermédiaire du programme Villages branchés du Québec.
- Assurer le déploiement de Services Québec en milieu rural et y stimuler l'offre de services du ministère aux citoyens en utilisant l'ensemble des moyens de communication existants : Internet, centre de relation avec la clientèle, points de services, bornes interactives, etc.

■ **Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation**

- Poursuivre le soutien des activités des CLD, par l'intermédiaire des MRC, afin qu'ils favorisent le développement économique local et la création d'emplois ainsi que le renouvellement et la diversification de la base entrepreneuriale dans les régions et dans les milieux ruraux.
- Soutenir l'entrepreneuriat local et favoriser le développement d'entreprises incluant les entreprises d'économie sociale et les coopératives en maintenant le Fonds local d'investissement (FLI) de même que le volet relève du FLI qui ne s'applique qu'en territoire rural.
- Continuer le soutien au Réseau québécois de crédit communautaire valorisant l'entrepreneuriat par le microcrédit.
- Faciliter l'émergence d'entreprises d'économie sociale par le Réseau d'investissement social du Québec.

- Continuer le soutien au développement des coopératives dans les régions du Québec en appuyant le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité au moyen d'une entente de partenariat. Cette entente vise l'émergence de nouvelles coopératives afin de créer ou de maintenir des services de proximité (alimentation, essence, restaurant, etc.) dans les régions rurales pour répondre aux besoins grandissants de services à la personne découlant du vieillissement de la population (services à domicile, hébergement pour personnes âgées, cliniques médicales, etc.) et pour répondre à certains problèmes de relève d'entreprises.

■ Ministère du Tourisme

- Appuyer le développement touristique des milieux ruraux, notamment par l'entremise du programme d'Aide financière aux activités structurantes en région.
- Offrir, en collaboration avec les associations touristiques régionales (ATR), un appui technique et de l'expertise pour le développement des produits touristiques porteurs en milieu rural comme l'agrotourisme, la chasse et la pêche, le cyclo-tourisme, l'écotourisme et le tourisme d'aventure, les festivals et événements, le tourisme culturel, le tourisme nautique et le tourisme de santé.

■ Ministère des Transports du Québec

- Mettre en œuvre, au début de 2007, la Politique québécoise du transport collectif. Celle-ci contient des mesures concernant les régions moins peuplées et visant à offrir d'autres solutions de rechange à l'automobile. Ainsi, les municipalités de moins de 20 000 habitants deviendront admissibles à l'aide au transport collectif des personnes; l'aide versée aux municipalités régionales de comté sera accrue; une aide financière sera instaurée pour favoriser le maintien et la mise sur pied de services de transport intrarégional par autocar ainsi que pour la conclusion d'ententes avec les conférences régionales des élus pour expérimenter, à l'échelle régionale, des projets d'optimisation et d'intégration des services de transport collectif.
- Mettre en place un réseau de villages-relais afin d'offrir aux usagers de la route des lieux d'arrêt sécuritaires à intervalles réguliers ainsi qu'une diversité de services et une qualité d'accueil. Cette mesure favorise aussi une approche intégrée de développement des activités et des équipements locaux lorsqu'un axe routier est concerné, en vue d'améliorer le cadre de vie. Une subvention pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ est octroyée à toute municipalité candidate à l'obtention de l'appellation « village-relais » pour l'élaboration de son dossier de candidature.

■ Secrétariat à la jeunesse

Dans le cadre de la Stratégie jeunesse 2006-2009 :

- Continuer à soutenir Place aux jeunes du Québec qui initie des projets locaux pour favoriser le retour et la rétention des jeunes diplômés en régions; 7,3 millions de dollars seront accordés à cet organisme au cours des trois prochaines années afin d'étendre le réseau d'agents de migration dans les 70 MRC qui sont les plus touchées et préoccupées par l'exode des jeunes, ou encore, accusant un solde migratoire négatif.

- Bonifier de 30 millions de dollars les fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ) afin de financer davantage de projets locaux et régionaux pour répondre aux besoins et aux préoccupations de développement des jeunes dans toutes les régions du Québec. Ces projets concernent, entre autres, la participation citoyenne, la culture, les sports, la qualité de vie, la santé, le décrochage scolaire, la dimension interculturelle et le développement d'expertise particulière.
- Poursuivre le soutien financier aux forums jeunesse régionaux pour que les jeunes puissent être représentés dans toutes les régions du Québec et pour faire valoir leurs préoccupations. Un poste d'agent de participation citoyenne sera créé dans chaque forum jeunesse afin de sensibiliser et d'aider les jeunes à s'investir dans la vie communautaire et dans le développement de leur milieu de vie.
- Maintenir les mesures découlant du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et les bonifier de 17 millions de dollars afin d'ajouter, en grande partie dans les régions, de nouveaux agents de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat jeunesse.

■ **Société d'habitation du Québec**

- Continuer à soutenir la rénovation résidentielle et l'offre de logements abordables dans l'ensemble des régions du Québec avec les programmes RénoVillage, Rénovation Québec, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

ANNEXE 2 : Le territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité¹²

1. Les MRC entièrement couvertes

Abitibi	La Haute-Côte-Nord	Les Pays-d'en-Haut
Abitibi-Ouest	La Haute-Gaspésie	Les Sources
Acton	La Matapédia	Lotbinière
Antoine-Labelle	La Mitis	Maria-Chapdelaine
Argenteuil	La Nouvelle-Beauce	Maskinongé
Avignon	La Vallée-de-la-Gatineau	Matane
Bécancour	Le Domaine-du-Roy	Matawinie
Bellechasse	Le Fjord-du-Saguenay	Mékinac
Bonaventure	Le Granit	Minganie
Brome-Missisquoi	Le Haut-Saint-François	Montcalm
Caniapiscou	Le Haut-Saint-Laurent	Montmagny
Charlevoix	Le Rocher-Percé	Nicolet-Yamaska
Charlevoix-Est	Le Val-Saint-François	Papineau
Coaticook	Les Basques	Pontiac
D'Au-tray	Les Chenaux	Portneuf
Kamouraska	Les Collines-de-l'Outaouais	Robert-Cliche
L'Érable	Les Etchemins	Témiscamingue
L'Islet	Les Jardins-de-Napierville	Témiscouata
La Côte-de-Gaspé	Les Laurentides	

2. Les territoires entièrement couverts

Basse-Côte-Nord	Nord-du-Québec	Agglomération de La Tuque	Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
Blanc-Sablon	Baie-James	Coucoucache	Grosse-Île
Bonne-Espérance	Chapais	La Bostonnais	Les Îles-de-la-Madeleine
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Chibougamau	La Tuque	
Gros-Mécatina	Lebel-sur-Quévillon	Lac-Édouard	
La Romaine	Matagami	Obedjiwan	
Pakuashipi		Wemotaci	
Saint-Augustin			

¹² Le territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité peut également être consulté sur le site Web du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) à l'adresse suivante : www.mamr.gouv.qc.ca.

3. Les MRC ou territoires partiellement couverts

Arthabaska	Saint-Côme–Linière	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)	East Broughton
Chester-Est	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Bonaventure	Irlande
Chesterville	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Cyrille-de-Wendover	Kinnear's Mills
Daveluyville	Saint-Gédéon-de-Beauce	Sainte-Brigitte-des-Saults	Sacré-Cœur-de-Jésus
Ham-Nord	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Adrien-d'Irlande
Kingsey Falls	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Eugène	Sainte-Clotilde-de-Beauce
Maddington	Saint-Martin	Saint-Félix-de-Kingsey	Sainte-Praxède
Norbertville	Saint-Philibert	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Fortunat
Notre-Dame-de-Ham	Saint-René	Saint-Guillaume	Saint-Jacques-de-Leeds
Saint-Albert	Saint-Simon-les-Mines	Saint-Lucien	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Saint-Christophe-d'Arthabaska	Saint-Théophile	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Jean-de-Brébeuf
Sainte-Anne-du-Sault	Beauharnois-Salaberry	Saint-Pie-de-Guire	Saint-Joseph-de-Coleraine
Sainte-Clotilde-de-Horton	Sainte-Martine	Wickham	Saint-Julien
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Le secteur suivant de la ville de Drummondville :	Saint-Pierre-de-Broughton
Sainte-Séraphine	Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Joachim-de-Courval	L'Assomption
Saint-Louis-de-Blandford	Saint-Stanislas-de-Kostka	Joliette	L'Épiphanie (paroisse)
Saint-Norbert-d'Arthabaska	Saint-Urbain-Premier	Crabtree	L'Épiphanie (ville)
Saint-Rémi-de-Tingwick	Deux-Montagnes	Notre-Dame-de-Lourdes	Le secteur suivant de la ville de L'Assomption :
Saint-Rosaire	Kanesatake	Saint-Ambroise-de-Kildare	Saint-Gérard-Majella
Saint-Samuel	Oka	Sainte-Mélanie	L'Île-d'Orléans
Saints-Martyrs-Canadiens	Saint-Joseph-du-Lac	Saint-Paul	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Saint-Valère	Saint-Placide	Saint-Pierre	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
Tingwick	Drummond	Saint-Thomas	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Warwick	Durham-Sud	L'Amiante	Sainte-Pétronille
Beauce-Sartigan	L'Avenir	Adstock	Sainte-Famille
La Guadeloupe	Lefebvre	Beulac-Garthby	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
Lac-Poulin	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse)	Disraeli (paroisse)	
Notre-Dame-des-Pins		Disraeli (ville)	
Saint-Benoît-Labre			

La Côte-de-Beaupré	Saint-Colomban	Lac-Saint-Jean-Est	Le Haut-Richelieu
Château-Richer	Saint-Hippolyte	Belle-Rivière	Henryville
Lac-Jacques-Cartier		Desbiens	Lacolle
Saint-Ferréol-les-Neiges	La Vallée-de-l'Or	Hébertville	Mont-Saint-Grégoire
Saint-Joachim	Belcourt	Hébertville-Station	Noyan
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	Kitcisakik (réserve indienne)	Labrecque	Saint-Alexandre
Saint-Tite-des-Caps	Kitigan Zibi	Lac-Achouakan	Saint-Blaise-sur-Richelieu
Sault-au-Cochon	Lac-Fouillac	Lac-Moncouche	Sainte-Anne-de-Sabrevois
	Lac-Granet	Lamarche	Sainte-Brigide-d'Iberville
La Haute-Yamaska	Lac-Metei	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Saint-Georges-de-Clarenceville
Bromont	Lac-Simon (réserve indienne)	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Roxton Pond	Malartic	Mont-Apica	Saint-Sébastien
Saint-Alphonse	Matchi-Manitou	Saint-Bruno	Saint-Valentin
Sainte-Cécile-de-Milton	Réservoir-Dozois	Sainte-Monique	Venise-en-Québec
Saint-Joachim-de-Shefford	Rivière-Héva	Saint-Gédéon	
Shefford	Senneterre (paroisse)	Saint-Henri-de-Taillon	Les Maskoutains
Warden	Senneterre (ville)	Saint-Ludger-de-Milot	La Présentation
Waterloo	Les secteurs suivants de la ville de Val-d'Or : Dubuisson, Val-Senneville, Vassan	Saint-Nazaire	Saint-Barnabé-Sud
		Lajemmerais	Saint-Bernard-de-Michaudville
La Jacques-Cartier		Calixa-Lavallée	Saint-Damase
Fossambault-sur-le-Lac	La Vallée-du-Richelieu	Le Bas-Richelieu	Saint-Dominique
Lac-Croche	Saint-Marc-sur-Richelieu	Massueville	Sainte-Hélène-de-Bagot
Lac-Delage	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Aimé	Sainte-Madeleine
Lac-Saint-Joseph	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-David	Sainte-Marie-Madeleine
Sainte-Brigitte-de-Laval	Saint-Denis-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sorel	Saint-Hugues
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Victoire-de-Sorel	Saint-Jude
Saint-Gabriel-de-Valcartier	Saint-Mathieu-de-Beloil	Saint-Gérard-Majella	Saint-Liboire
Stoneham-et-Tewkesbury		Saint-Ours	Saint-Louis
		Saint-Robert	Saint-Marcel-de-Richelieu
La Rivière-du-Nord		Saint-Roch-de-Richelieu	Saint-Pie
Sainte-Sophie		Yamaska	Saint-Simon
Prévost			Saint-Valérien-de-Milton

Manicouagan	Rimouski-Neigette	Roussillon	Shawinigan
Baie-Trinité	Esprit-Saint	Saint-Isidore	Les secteurs suivants de la ville de Shawinigan :
Betsiamites (réserve indienne)	La Trinité-des-Monts	Saint-Mathieu	Lac-à-la-Tortue
Chute-aux-Outardes	Lac-Huron	Saint-Philippe	Lac-des-Cinq
Franquelin	Le Bic	Rouville	Lac-Wapizagonke
Godbout	Saint-Anaclet-de-Lessard	Ange-Gardien	Saint-Gérard-des-Laurentides
Pointe-aux-Outardes	Saint-Eugène-de-Ladrière	Marieville	Saint-Jean-des-Piles
Pointe-Label	Saint-Fabien	Rougemont	
Ragueneau	Saint-Marcellin	Saint-Césaire	Sept-Rivières
Rivière-aux-Outardes	Saint-Narcisse-de-Rimouski	Sainte-Angèle-de-Monnoir	Port-Cartier
Memphrémagog	Saint-Valérien	Saint-Mathias-sur-Richelieu	Lac-Walker
Austin	Les secteurs suivants de la ville de Rimouski : Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine, Mont-Label	Saint-Paul-d'Abbotsford	Rivière-Nipissis
Ayer's Cliff		Le secteur suivant de la ville de Richelieu : Notre-Dame-de-Bon-Secours	Uashat-Maliothenam
Bolton-Est			Les secteurs suivants de la ville de Sept-Îles : Gallix, Moisie
Eastman			
Hatley (canton)			
Hatley (municipalité)			
North Hatley	Rivière-du-Loup	Rouyn-Noranda	Vaudreuil-Soulanges
Ogden	Cacouna	Les secteurs suivants de la ville de Rouyn-Noranda :	Coteau-du-Lac
Orford	Cacouna (réserve indienne)	Arntfield	Les Cèdres
Potton	L'Isle-Verte	Beaudry	Les Coteaux
Saint-Benoît-du-Lac	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Bellecombe	L'Île-Cadieux
Sainte-Catherine-de-Hatley	Notre-Dame-du-Portage	Cadillac	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Saint-Étienne-de-Bolton	Saint-Antonin	Cléricy	Pointe-des-Cascades
Stanstead (canton)	Saint-Arsène	Cloutier	Pointe-Fortune
Stanstead (ville)	Saint-Cyprien	D'Alembert	Rigaud
Stukely-Sud	Saint-Épiphane	Destor	Rivière-Beaudette
Le secteur suivant de la ville de Magog : Magog (canton)	Saint-François-Xavier-de-Viger	Lac-Dufault	Saint-Clet
Mirabel	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Lac-Montanier	Sainte-Justine-de-Newton
Mirabel	Saint-Modeste	Lac-Surimau	Sainte-Marthe
	Saint-Paul-de-la-Croix	McWatters	Saint-Polycarpe
	Whitworth (réserve indienne)	Montbeillard	Saint-Télesphore
		Mont-Brun	Saint-Zotique
		Rapides-des-Cèdres	Très-Saint-Rédempteur
		Rollet	